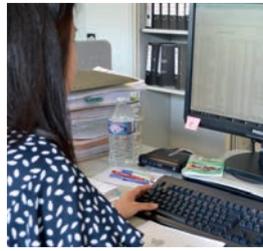




# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



# Sommaire

<b>Sensibiliser</b>	<b>2</b>	<b>Valoriser</b>	<b>40</b>
1. La prévention des déchets .....	4	1. Les faits marquants .....	42
2. La communication .....	6	2. Le diagramme des flux matières et réactifs .....	43
<b>Collecter</b>	<b>8</b>	3. Les flux de déchets .....	44
1. Les collectes en porte-à-porte .....	11	4. Les produits valorisés .....	45
2. Les collectes par apports volontaires .....	16	5. Les RÉFIOM .....	46
3. Le taxi-déchets .....	25	6. Le temps de fonctionnement .....	47
4. La Propreté Publique .....	26	7. L'analyse des rejets .....	47
5. Le charroi .....	28	8. Le bilan énergétique en 2018 .....	51
<b>Recycler</b>	<b>30</b>	9. Le comité d'accompagnement des riverains .....	52
1. Verre/papier/carton et PMC .....	34	10. Le système de management environnemental .....	52
2. Les différentes filières de recyclage .....	35	<b>Administrer</b>	<b>54</b>
3. Le tri des PMC .....	35	1. Les Ressources Humaines .....	56
		2. Le Comité de Prévention et de Protection au travail .....	58
		3. Les accidents de travail en 2018 .....	59
		4. Un service informatique « sécurisé » .....	60
		5. Patrimoine et travaux .....	62
		<b>Annexes</b>	<b>64</b>





## Diffuser les bons gestes

Attentive aux préoccupations des habitants des communes affiliées, l'équipe de prévention des déchets de Tibi propose des actions concrètes et visuelles pour les inciter à :

- Réduire les volumes de déchets produits ;
- Favoriser le recyclage et le réemploi afin de préserver les ressources.

## Privilégier les actions de terrain

Pour sensibiliser le plus large des publics, cette équipe propose chaque année de multiples actions de proximité : campagnes de communication, animations dans les écoles, fêtes de l'environnement, formations d'adultes, conférences/débats, stands thématiques lors d'événements locaux, brochures, magazines, jeux, etc.

## Collaborer avec tous les acteurs locaux

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées avec les partenaires locaux que sont les Echevinats de l'environnement et de l'enseignement, les associations (asbl, ONE, CPAS, bibliothèques, etc.), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons de quartier, les établissements, etc.

## Orchestrer des campagnes percutantes

Afin de toucher le plus grand nombre de citoyens, Tibi met chaque année sur pied d'ambitueuses campagnes de presse et de communication (presse écrite, radio, TV, médias sociaux, etc.) porteuses de messages forts et percutants.



## 1. La prévention des déchets

### 1.1. La prévention des déchets à l'échelle intercommunale

Depuis près de 20 ans, Tibi a fait de la prévention des déchets une priorité en ayant comme objectif d'**induire un changement de comportement des citoyens** afin de réduire la quantité de déchets produite. Elle privilégie le travail de terrain pour favoriser l'avènement de ce changement de comportement. Tibi poursuit dans la continuité et le nouveau secteur de Propreté publique vient adéquatement compléter le schéma de la gestion intégrée des déchets et permet désormais d'insuffler réellement une **approche intégrale de la prévention** des déchets incluant les « 4 R » :

- Réduire les quantités de déchets produits par les ménages ainsi que leur nocivité ;
- Mettre en avant le Réemploi et la Réutilisation ;
- Favoriser le Recyclage ;
- Respecter l'espace public et l'environnement partagé.

Face à la réduction des moyens financiers en matière de prévention (0,6€par habitant au lieu d'1€ par habitant), l'intercommunale a poursuivi sa politique de prévention mais a été contrainte d'en réduire la voilure. Le nombre de public sensibilisé d'une manière directe a donc diminué quasi proportionnellement à la diminution des moyens disponibles. L'équipe a sensibilisé d'une manière directe 34.342 personnes tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal. Nous maintiendrons et renforcerons dans le futur les actions indirectes permettant de former des formateurs qui, par la suite, pourront eux-mêmes sensibiliser en direct des citoyens (partenariats avec le secteur social et associatif).

Il faut souligner que ces campagnes de prévention des déchets, ainsi que la stratégie d'implémentation des collectes de déchets organiques, ont eu un **impact positif**

**sur la réduction des déchets résiduels** produits par habitant et par an, passés de 193 kg/an/habitant en 2007 à 165 kg/an/habitant en 2018.

En 2018, Tibi a axé ses actions et ses campagnes sur le thème du Zéro Déchet et a poursuivi la diffusion des **spots de prévention à l'effigie de Spirou**, développés et diffusés sur la télévision locale, Télésambre, ainsi qu'en salle de cinéma.



Dans les faits marquants, il faut noter que le Service Prévention et Communication de l'intercommunale a poursuivi le **suivi qualitatif et l'accompagnement privilégié des habitants participant à l'expérience pilote de collecte des déchets résiduels en conteneurs groupés et des déchets organiques en sacs biodégradables** qui a été menée au niveau de quartiers de logements sociaux de Charleroi, Châtelet, Fleurus et Farciennes. Ce travail de proximité, conduit avec une approche intégrale, a permis une amélioration significative de la qualité du tri, de la réduction des déchets et une adhésion accrue aux nouveaux modes de collecte proposés aux habitants. Les relations avec les sociétés de logements sociaux ont été renforcées et des synergies trouvées, particulièrement dans le contexte de l'implémentation des collectes sélectives de déchets organiques.

En 2018, nous avons renforcé la sensibilisation des organisateurs d'événements et du réseau associatif afin d'insuffler une dynamique « réduction des déchets » lors des événements et festivités, notamment par la mise à disposition d'îlots de tri et de gobelets réutilisables. Après deux années de campagne de sensibilisation, l'utilisation des gobelets réutilisables lors des événements, à Charleroi et dans les communes associées de Tibi est de plus en plus fréquente. 277.927 gobelets jetables ont été évités et nous estimons que plus de 90.000 personnes ont utilisé les gobelets réutilisables durant un événement. L'équipe a sensibilisé au zéro déchet, d'une manière directe, 4175 organisateurs et bénévoles lors des séances d'information, de l'accompagnement et des briefings de terrain.

Il faut souligner par exemple que tous les joggings organisés à l'initiative de la Ville de Charleroi sont désormais « Zéro déchet » : lors des 10 miles 2018, la production de déchets résiduels a été fortement diminuée grâce à l'utilisation des gobelets réutilisables et à l'implémentation du tri des PMC, du papier/carton et du verre, tant aux ravitaillements que sur la Place Verte. Tout bénéfice : moins de déchets et plus de propreté dans l'espace public !

En 2018, nous avons pu mettre en œuvre un **projet intégral de propreté publique** dans le Quartier Porte-Ouest de Charleroi (dans le cadre de l'appel à projet intégral de propreté publique initié par le Ministre Di Antonio). Un diagnostic des problèmes de propreté publique rencontrés dans le quartier a pu être réalisé par l'équipe de prévention de Tibi, en partenariat avec la cellule répression de la Ville de Charleroi. Une campagne de sensibilisation et d'information des citoyens a été conçue avec l'adhésion de toutes les parties prenantes (Intercommunale, Ville, Police, Comités de quartiers, commerçants, associations...), grâce à la mobilisation d'un réseau d'ambassadeurs de la propreté et à la mise sur pied d'une campagne de répression au moyen de caméras de surveillance.

Ce projet a été extrêmement utile pour préparer la stratégie globale de prévention en matière de propreté publique. Dans ce contexte, une **convention de collaboration a été conclue avec la cellule Be Wapp** pour bénéficier d'un budget de 0,10 euro par habitant pour mener des actions sur l'ensemble du territoire.

En 2018, nous avons conçu et déployé deux campagnes de sensibilisation destinées aux commerçants et à leurs clients :

- D'une part, une campagne destinée à sensibiliser les restaurateurs et leurs clients à l'importance de diminuer le gaspillage alimentaire : des actions de sensibilisation ont été conduites dans les restaurants. En effet, les restaurateurs qui souhaitaient adhérer au projet ont reçu des **lunchboxes** destinées à leurs clients ainsi que des outils de communication. L'objectif était de les inciter à promouvoir et à accepter les contenants réutilisables pour emporter les restes de repas.

- D'autre part, une campagne destinée à sensibiliser les commerçants de proximité aux petits gestes concrets qu'ils peuvent faire ou suggérer à leurs clients pour limiter la quantité de déchets en faisant les courses. Une **charte d'engagement** leur était proposée, ainsi que des incitants destinés à leurs clients (sacs réutilisables).

## 1.2 La prévention des déchets à l'échelle communale

En 2018, les **14 communes associées ont réitéré leur confiance à Tibi**, en maintenant la délégation des actions locales. Ceci nous permet de continuer à proposer des actions complémentaires et cohérentes sur l'ensemble du territoire. Cela est **d'autant plus important que les moyens régionaux alloués à la prévention sont en nette diminution** (0,6 centimes par habitant au lieu d'1 € par habitant antérieurement, le subsidie étant maintenant de maximum 60% d'intervention dans le coût total des campagnes au lieu de 75% antérieurement).

Tibi propose à ses communes un plan stratégique de prévention des déchets particulièrement adapté à la réalité du terrain, de manière à répondre au mieux aux particularités et caractéristiques de chacune d'entre elles. Ces actions se veulent par ailleurs être en phase avec les nouvelles orientations en matière de prévention des déchets fixées par le Ministre de l'Environnement, dans le cadre des objectifs du nouveau Plan Wallon des Déchets-Ressources.

Cette année, l'accent a été particulièrement mis dans la plupart des communes sur la **réduction des déchets d'emballage et des déchets lors des festivités locales**, l'interdiction des sacs plastiques jetables et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Notons également le succès renouvelé en 2018 de **l'événement « Nature en Ville »**, organisé dans le cadre des actions de prévention des déchets de la Ville de Charleroi : près de 2.000 personnes ont participé aux journées scolaires et grand public.

## 1.3 La prévention des déchets à l'échelle régionale

Dans le cadre du programme de prévention régionale, des actions sont menées de concert avec les autres intercommunales wallonnes de gestion des déchets réunies au sein de la COPIDEC, afin de mettre en place de nouvelles actions de sensibilisation axées sur les principaux flux de déchets.

Ce travail commun permet la création de visuels, de slogans, de supports promotionnels et de brochures afin que le citoyen retrouve au niveau régional, une certaine **cohérence dans tous les messages de prévention**.

Cette association permet également d'être présent lors de salons de grande ampleur et d'augmenter la représentativité des intercommunales lors de conférences européennes.

Tibi diffuse ces campagnes à hauteur de ses budgets intercommunaux mais est également partie prenante dans leur conception en participant activement aux réunions de la COPIDEC.

En 2018, la **brochure « compostage »**, commune à toutes les intercommunales wallonnes de gestion des déchets, a été totalement remaniée. En effet, en accord avec le Département du Sol et des Déchets de la Région Wallonne (DSD), il a été décidé que les intercommunales travailleraient ensemble à une nouvelle brochure compostage plus attrayante vu que l'ancienne était épuisée. Cette nouvelle brochure est parue en octobre 2018.

Nous avons également décidé d'unir nos forces pour réaliser un **magazine numérique de prévention des déchets**. Le magazine a été lancé au dernier trimestre 2018. Il s'agit d'un outil commun à toutes les intercommunales qui servira de support principal aux thématiques abordées, via des messages de prévention et un dossier thématique par numéro. Ce magazine comportera en outre un volet plus local « près de chez vous » afin que chaque internaute puisse y retrouver des informations ciblées sur sa région.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), la COPIDEC a organisé des **conférences sur le thème du Zéro Déchet** avec la collaboration de Sylvie Droulans, auteure belge du livre « le zéro déchet sans complexe » et créatrice du blog « zerocarabistouille.be ». Des conférences ont eu lieu sur tout le territoire wallon.

Par ailleurs, les intercommunales ont obtenu un temps d'antenne offert par Vivacité : il s'agit de petites séquences de conseils qui vont couvrir toute la Wallonie. Les séquences sont diffusées dans l'émission Aller-retour.

## 2. La communication

### 2.1 La communication interne

Comme mentionné dans le préambule, le **changement d'identité** de l'intercommunale a eu un impact important sur les différentes actions réalisées ou initiées en 2018. En termes de communication interne, nous avons tout d'abord eu à cœur d'expliquer la raison d'être de ce changement de nom et de permettre aux membres du personnel de se l'approprier.

Tibi emploie 566 agents de profils très diversifiés et il est primordial de favoriser une excellente communication interne, visant à mobiliser l'ensemble du personnel autour, d'une part, des valeurs de

l'entreprise et, d'autre part, des objectifs du plan stratégique, chacun à leur niveau. La communication interne vise davantage **l'amélioration de la culture d'entreprise** basée sur les valeurs de l'intercommunale (professionnalisme, esprit d'équipe, esprit d'initiative et intégrité).

Tibi tient en particulier à dynamiser la communication au cœur de l'entreprise, de ses métiers et des personnes qui la composent, en facilitant l'accès à l'information pour tous.

**Un nouveau groupe de mobilisation** a été mis en place et la nouvelle équipe a poursuivi le travail afin d'améliorer les points d'attention mis en évidence lors du baromètre de la mobilisation réalisé en juin 2017 (voir chapitre « La gestion des ressources humaines »).

**Le journal d'entreprise et d'information** a été diffusé 3 fois afin d'informer le personnel sur la vie de l'entreprise et l'actualité de ses activités. En outre, deux éditions intermédiaires ont été réalisées.

**La politique annuelle d'événements internes** a été concertée avec le groupe de mobilisation du personnel, ce qui a permis d'augmenter le taux de participation aux événements.

**L'accueil des nouveaux arrivants** a été amélioré de manière à mieux intégrer les agents et une nouvelle brochure d'accueil a été éditée, ainsi qu'une nouvelle brochure de présentation des services de l'intercommunale.

La cérémonie des vœux, la Saint Eloi, la Saint Nicolas des enfants du personnel ont comme toujours rencontré un franc succès. 2018 a aussi été marquée par **les festivités organisées dans le cadre des 70 ans de l'intercommunale** : le 18 avril d'une part, pour la cérémonie de commémoration, et le 9 septembre d'autre part pour la journée « Portes ouvertes ». Les deux événements ont remporté un franc succès (700 personnes pour la soirée des 70 ans et plus de 3.200 à la journée « Portes ouvertes »).

Nous avons voulu marquer fortement l'importance de ces événements et les membres des équipes ont été invités à participer à une cérémonie identique à celle destinée aux invités institutionnels, accompagnés d'un de leurs proches. La soirée du personnel de Tibi a eu lieu le mercredi 18 avril, sur le site de Dreamwall et a remporté un franc succès. En préparation de cette soirée, durant laquelle le personnel était mis à l'honneur, nous avons réalisé une galerie de portraits permettant de visualiser durant la soirée les visages des hommes et des femmes qui œuvrent durant toute l'année à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.



## 2.2 La communication externe

L'objectif général est de continuer à **renforcer la cohérence et la visibilité des actions menées** par l'intercommunale. 2018 a été marquée par la conception d'une nouvelle identité et par son déploiement. L'ICDI, à l'étroit dans son costume un peu vieillot, est devenue aujourd'hui Tibi, une entreprise publique performante de gestion intégrée des déchets, à l'image contemporaine, moderne et dynamique.



L'intercommunale souhaitait promouvoir ses compétences « métiers » et les services rendus aux citoyens tout en lui conférant une meilleure visibilité, une meilleure notoriété ainsi qu'**une image d'intercommunale dynamique, moderne, active et impliquée dans la vie de ses concitoyens.**

Une nouvelle charte graphique a été inventée et ensuite déclinée progressivement sur le terrain, en fonction des priorités.

**Les supports de communication** de l'intercommunale ont été adaptés à la nouvelle identité. Il s'agissait d'un vaste chantier, principalement réalisé entre janvier et octobre 2018. Des ajustements sont toujours en cours.

L'intercommunale a poursuivi en 2018 l'étude de la faisabilité d'implanter un **centre d'immersion interactif dénommé « Parc Lavoisier »** afin de réconcilier les actions de prévention au sein d'une réalité industrielle que représente la valorisation des déchets, connectée au respect de l'environnement au sens large. Le Gouvernement wallon et le Commissariat Général au Tourisme ont marqué leur soutien au projet en lui octroyant une première phase de subside dans le cadre des grandes infrastructures touristiques wallonnes.

### Public sensibilisé directement

Communes et Intercommunale	Nombre d'habitants par commune en 2018	Personnes sensibilisées en 2018
Aiseau-Presles	10.786	1.470
Anderlues	12.256	1.088
Chapelle-lez-Herlaimont	14.866	604
Charleroi	201.327	13.819
Châtelet	36.063	1.585
Courcelles	31.309	4.742
Farciennes	11.251	843
Fleurus	22.704	1.167
Fontaine-l'Evêque	17.637	746
Gerpennes	12.651	492
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.532	863
Les Bons Villers	9.457	498
Montigny-le-Tilleul	10.136	1.004
Pont-à-Celles	17.283	703
Intercommunale	421.258	4.718
<b>Estimation du nombre de personnes sensibilisées</b>		<b>34.342</b>



# COLLECTER

Trier pour mieux valoriser !

2



### **Des collectes en porte-à-porte efficaces**

Les 422.090 habitants des 14 communes affiliées à Tibi bénéficient de différents types de collecte en porte-à-porte. Ces collectes sont organisées selon un calendrier précis, en fonction des besoins de chacun.

### **Un réseau dense de recyparcs**

Les habitants des communes affiliées à Tibi peuvent également déposer gratuitement certains types de déchets dans l'un des 14 recyparcs de la zone : asbeste-ciment, bois, métaux, déchets verts, papiers-cartons, piles, PMC, pneus, inertes, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, bouchons de liège, fonds de cire de bougies...

### **Des conteneurs destinés aux professionnels et aux administrations**

Dédié aux professionnels de la zone, ce service met à la disposition des indépendants, associations et entreprises, des conteneurs adaptés à leur production de déchets : papiers-cartons, PMC, résiduels, organiques, films plastiques, frigolite... Attentive aux besoins des professionnels, Tibi propose un service complet qui intègre le placement, la reprise, le transfert, la réparation ou le remplacement des conteneurs.

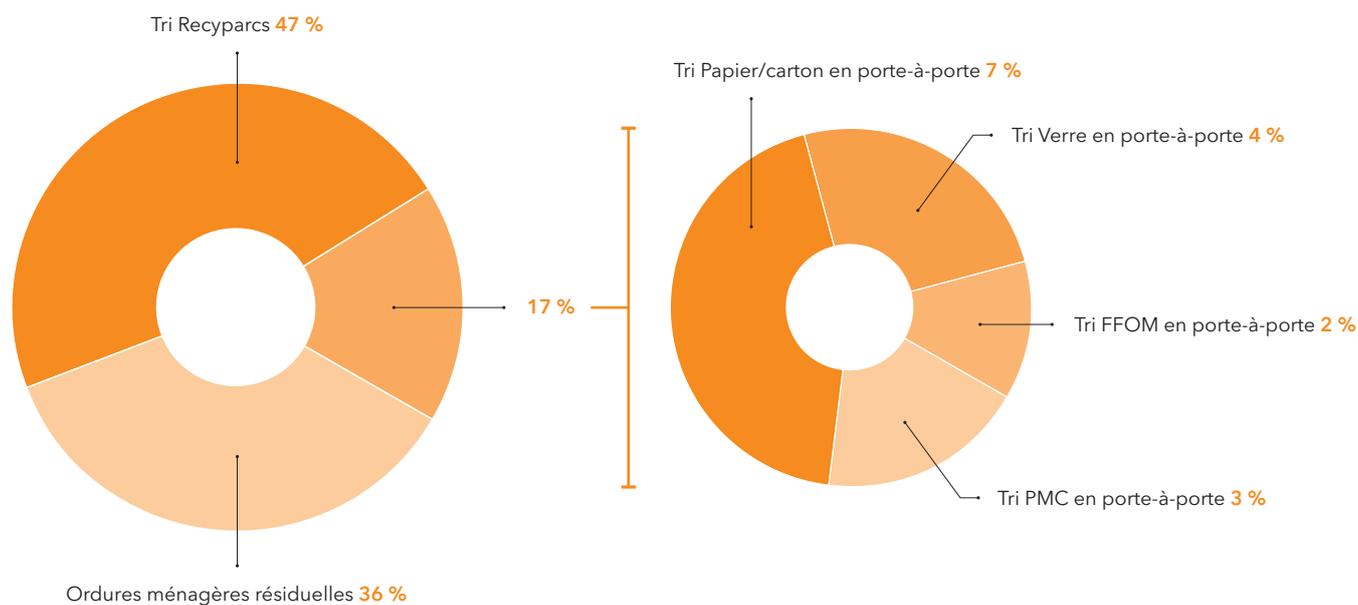
Au-delà des simples conteneurs, les administrations publiques sont amenées à gérer une variété sans cesse croissante de déchets. A cet effet, Tibi a mis en oeuvre depuis quelques années des conventions de dessaisissement de la gestion des déchets avec ses partenaires publics, pour les aider à répondre à leurs besoins. Cette formule connaît un succès grandissant.



## Les déchets de l'année 2018 et évolution depuis 2014 (en kg/an/habitant)

	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères résiduelles	176	174	173	170	165
Tri Recyparcs	230	221	218	212	214
Tri Papier/carton en porte-à-porte	35	35	34	34	34
Tri Verre en porte-à-porte	19	20	20	19	19
Tri PMC en porte-à-porte	14	14	14	14	14
Tri FFOM en porte-à-porte	8	8	9	9	9
<b>Total des déchets produits (en kg/an/habitant)</b>	<b>482</b>	<b>471</b>	<b>467</b>	<b>459</b>	<b>455</b>

## Les déchets de l'année 2018 : les ménages ont trié 64 % des déchets qu'ils ont produits





## 1. Les collectes en porte-à-porte

### Ordures ménagères résiduelles

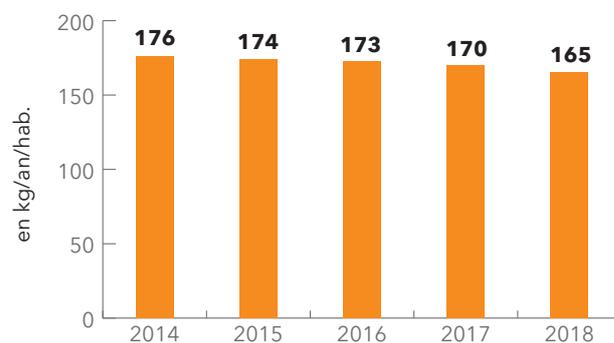
La diminution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles s'affirme : ce tonnage descend en 2018 à 165 kg par an et par habitant, 5 kg en dessous du résultat atteint en 2017. Ce résultat global est favorablement influencé par la performance obtenue sur Charleroi (diminution de 7 kg par an et par habitant, même si le tonnage résiduel reste élevé), compte tenu de l'importance de sa population.

Cette nouvelle diminution par rapport à 2017 est particulièrement marquée sur les communes de Farciennes et de Fontaine-l'Évêque, qui voient leurs quantités diminuer de 6 % en 2018 par rapport à 2017.

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées auprès des habitants de la zone ont ainsi diminué de plus de 10 kg par an et par habitant durant ces cinq dernières années.



### Evolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (sacs et poubelles des ménages) en kg par an et par habitant de 2014 à 2018





## Collectes sélectives

### Verre

Depuis 2006, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

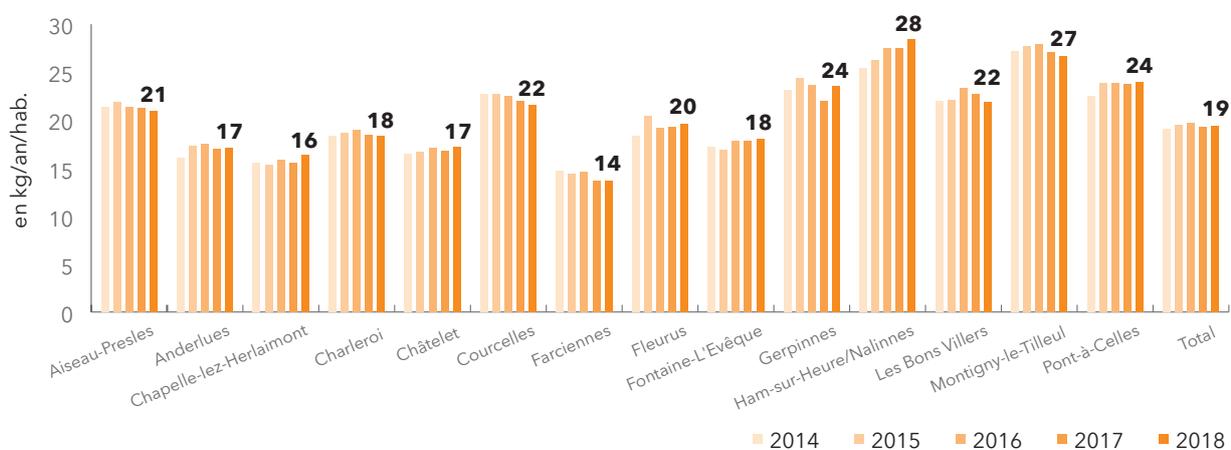
En 2018, ces collectes sélectives ont permis de récolter 8.177 tonnes, soit + 39 tonnes ou + 0,5 % par rapport à 2017.

Cette augmentation est particulièrement marquée sur les communes de Chapelle-lez-Herlaimont (+ 12 tonnes ou + 5 %) et de Gerpinnes (+ 20 tonnes ou + 7 %).

Les meilleures performances sont atteintes par Gerpinnes (24 kg par an et par habitant), Ham-sur-Heure/Nalines (28 kg par an et par habitant), Montigny-le-Tilleul (27 kg par an et par habitant) et Pont-à-Celles (24 kg par an et par habitant).

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte à porte de 2014 à 2018 par commune, en kg par an et par habitant.

### Collecte sélective du verre en porte-à-porte dans la zone Tibi de 2014 à 2018





## Papier/carton

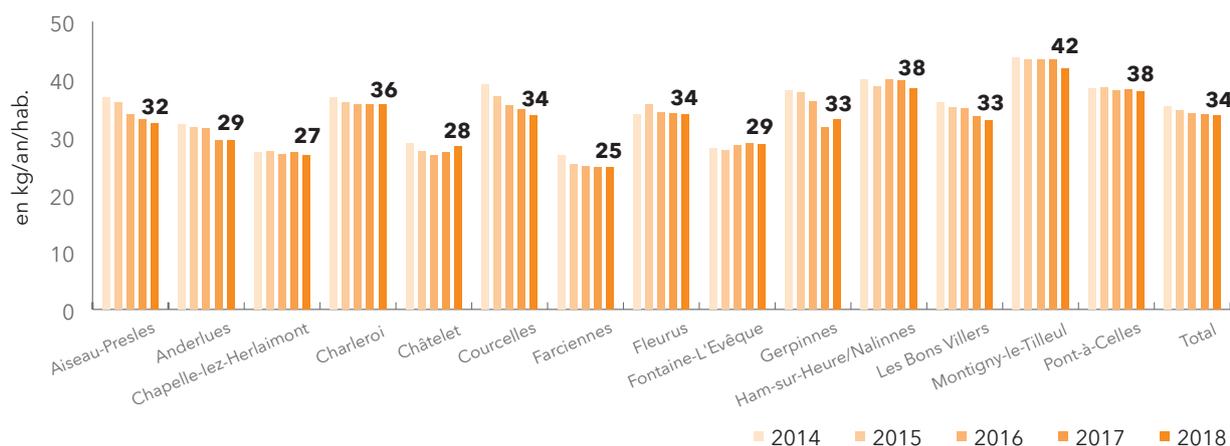
Depuis 2005, les collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre ville.

Les quantités collectées en porte-à-porte poursuivent leur diminution entamée depuis 2012 : elles atteignent 14.244 tonnes en 2018, soit une diminution de 35 tonnes ou - 0,24 % par rapport à 2017.

Les meilleures performances sont réalisées à Ham-sur-Heure/Nalines, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 38, 42 et 38 kg par an et par habitant en 2018.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2014 à 2018 par commune, en kg par an et par habitant.

## Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte dans la zone Tibi de 2014 à 2018





## PMC

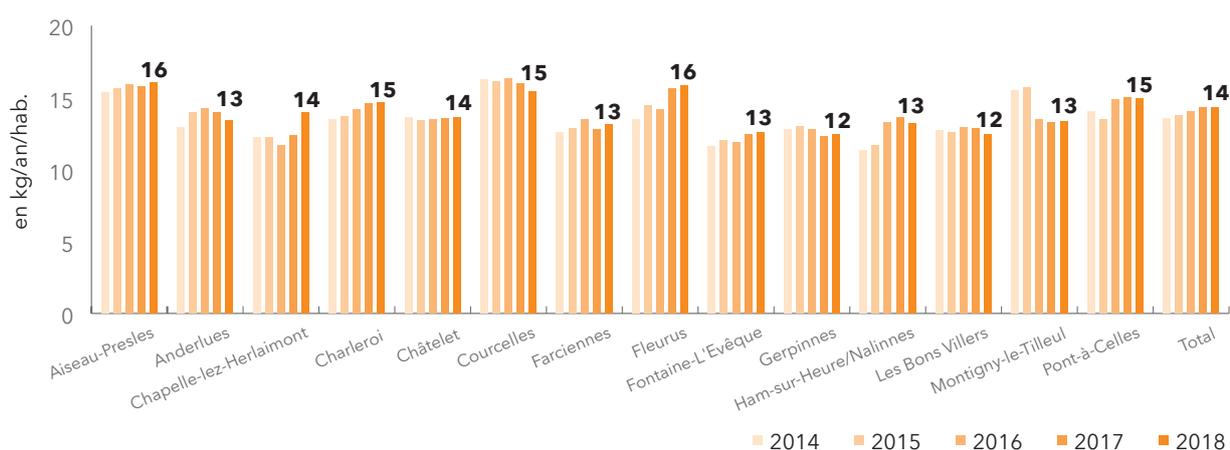
Pour mémoire, les PMC sont constitués des bouteilles et flacons en Plastique, des emballages Métalliques et des Cartons à boissons. Des collectes sélectives en porte-à-porte sont organisées vingt-quatre fois par an sur l'ensemble des communes affiliées depuis 2006.

Les quantités récoltées sont en légère augmentation de 36 tonnes en 2018 par rapport à 2017 et atteignent 6.054 tonnes en 2018 (+ 1 %). Cette augmentation est

particulièrement marquée à Chapelle-lez-Herlaimont (+ 24 tonnes ou + 13 %). Les meilleures performances sont réalisées à Aiseau-Presles et Fleurus, avec 16 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de PMC en porte-à-porte de 2014 à 2018 par commune, en kg par an et par habitant.

### Collecte sélective du PMC en porte-à-porte dans la zone Tibi de 2014 à 2018





## FFOM

La FFOM, Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, est collectée sélectivement par le biais de conteneurs à puce depuis mai 2011 sur le territoire de la commune de Les Bons Villers, depuis janvier 2012 sur celui de Gerpennes, depuis octobre 2013 à Courcelles, depuis janvier 2014 à Aiseau-Présles, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles, depuis avril 2014 à Anderlues et depuis janvier 2016 à Ham-sur-Heure/Nalines.

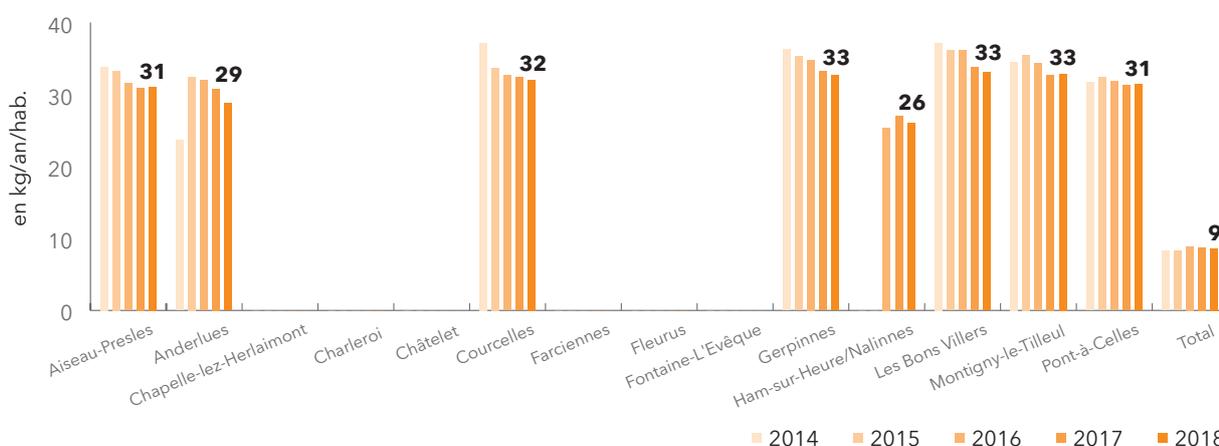
Un tonnage global de 3.647 tonnes a ainsi pu être collecté séparément en vue d'un traitement par biométhanisation en 2018.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant desservi sont légèrement inférieures aux résultats attendus puisqu'on obtient une moyenne de 31 kg par an et par habitant pour l'ensemble des communes concernées.

Les meilleurs résultats sont atteints sur les communes de Gerpennes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul avec 33 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de FFOM en porte-à-porte de 2014 à 2018 par commune, en kg par an et par habitant.

## Collecte sélective en porte-à-porte de la FFOM dans la zone Tibi de 2014 à 2018





## 2. Les collectes par apports volontaires

### Recyparcs

#### Subvention

Les travaux d'extension et de rénovation du recyparc de Pont-à-Celles se sont terminés en 2018, avec la réouverture au public du recyparc entièrement modernisé le 26/06/2018.

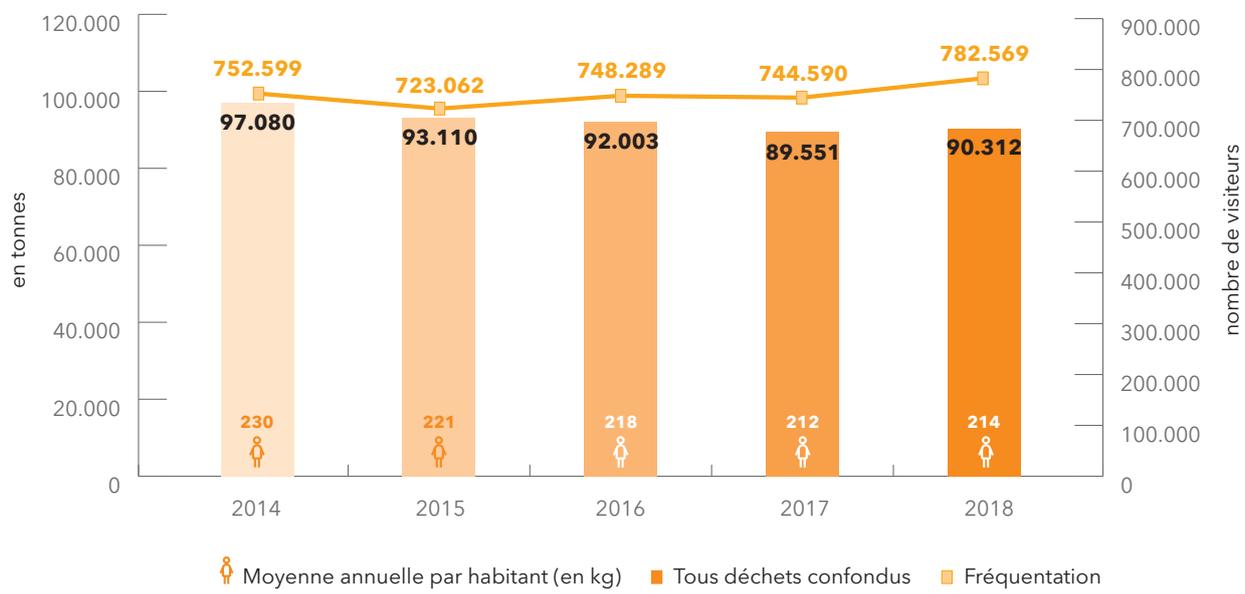
Le projet du recyparc de Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet a reçu la promesse ferme de subsides le 23/11/2018, ce qui a permis de donner l'ordre de commencer les travaux pour le 14/01/2019.



#### Quantités collectées et fréquentation

Le graphique ci-après montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les recyparcs de 2014 à 2018.

### Évolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets collectés dans les recyparcs Tibi de 2014 à 2018



En 2018, le nombre de visites dans les recyparcs est en augmentation : + 37.979 visiteurs ou + 5 % par rapport à 2017 et se fixe à 782.569 visiteurs.

La quantité globale de déchets collectés dans les recyparcs est en légère augmentation : elle atteint 90.312 tonnes, soit une augmentation de 1 % ou + 761 tonnes en 2018 par rapport à 2017. Cette augmentation concerne principalement les déchets d'encombrants, de bois et de plastiques durs, les inertes, ainsi que dans une moindre mesure, les petits plastiques d'emballages (P+), l'asbeste-ciment, les pneus et les bâches agricoles.

### Déchets hors statistiques

Pour mémoire, depuis 2015, les quantités de déchets verts, encombrants, inertes et incinérables collectés dans les centres de transit communaux ne sont plus intégrées dans les statistiques générales des recyparcs et sont comptabilisées séparément.

### Inertes

Les déchets inertes se fixent à 37.412 tonnes en 2018 et représentent une augmentation de 199 tonnes (+ 0,5 %) par rapport à 2017. Comme l'an passé, des situations très contrastées sont relevées en fonction des sites, certains atteignant une augmentation de 8 % à Courcelles, de 13 % à Fleurus et Montigny-le-Tilleul et même de 14 % à Charleroi III (Couillet 2) et à Les Bons Villers (en raison de la fermeture partielle de Pont-à-Celles) ; le recyparc de Fontaine-l'Évêque voit lui ses quantités de déchets inertes chuter de 32 %.

### Encombrants/bois/plastiques durs

Les quantités de déchets encombrants/bois/plastiques durs augmentent de nouveau entre 2017 et 2018 : + 740 tonnes ou + 3 % et parviennent à un niveau jamais atteint auparavant : 26.591 tonnes. La part « encombrants » et la part « bois » augmentent toutes deux de 2 %, soit + 339 tonnes pour les déchets encombrants et + 269 tonnes pour les bois ; l'augmentation est là aussi contrastée en fonction des sites, mais elle est générale à l'exception du recyparc de Fontaine-l'Évêque qui voit lui ses quantités d'encombrants/bois chuter de 34 % par rapport à 2017. La très forte progression des plastiques durs (+ 132 tonnes ou + 82 %) provient de la mise en place à la fin de l'année 2017 de conteneurs destinés à les récolter séparément sur Charleroi I (Couillet 1), Charleroi III (Couillet 2), Ham-sur-Heure/Nalines ainsi que sur Pont-à-Celles à partir de juin 2018, en sus de Charleroi II (Ransart) et Montigny-le-Tilleul, déjà actifs dans ce domaine depuis octobre 2016. Cette séparation à la source a permis de détourner du gisement total 293 tonnes de plastiques durs, ce qui représente un peu plus de 1 % du gisement encombrants/bois/plastiques durs.

### Déchets verts

Les quantités de déchets verts diminuent de nouveau faiblement en 2018 et se fixent à 13.957 tonnes en 2018 (- 76 tonnes ou - 1 %). Comme en 2017, les faibles quantités récoltées en 2018 pourraient être liées à une année 2018 généralement plus sèche et chaude que la moyenne.

### Papier/carton

Les quantités de papier/carton diminuent de 45 tonnes (- 1 %) en 2018 et se fixent à 3.710 tonnes. Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte suivent la même évolution et le tonnage global de papier/carton se limite à 17.954 tonnes en 2018 (- 79 tonnes ou - 0,4 %). La diminution des quantités est continue depuis 2012 et représente une perte globale de 1.929 tonnes ou - 10 %.

### Verre

Les quantités de verre suivent la même évolution depuis 2010 et diminuent à nouveau de - 34 tonnes ou - 2 %, en se fixant à 1.389 tonnes en 2018. La légère augmentation des quantités de verre collectées en porte-à-porte permet de stabiliser le tonnage global de verre à 9.566 tonnes en 2018.

### PMC

Pour la première fois depuis 2006, les quantités de PMC augmentent et se fixent à 541 tonnes (+ 6 tonnes ou + 1 %). La part des PMC collectés via les recyparcs ne représente toujours que 8 % des quantités globales collectées en 2018. L'augmentation des quantités de PMC collectées en porte-à-porte permet d'atteindre 6.595 tonnes en 2018 (+ 42 tonnes ou + 0,6 %).

### Métaux

La diminution des quantités de métaux récoltées en recyparcs se poursuit en 2018 jusqu'à atteindre 1.656 tonnes, soit - 105 tonnes ou - 6 % par rapport à 2017.

### Asbeste-ciment

Les dépôts de déchets d'asbeste-ciment suivent une légère augmentation pour atteindre 1.058 tonnes en 2018, soit + 15 tonnes ou + 1 % ; depuis sa réouverture, le recyparc de Pont-à-Celles accueille les déchets d'asbeste-ciment et a déjà permis de récolter 44 tonnes d'asbeste-ciment depuis juin 2018.

### Divers

La catégorie « divers », qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, se stabilise à 856 tonnes en 2018 ; si les quantités d'huiles végétales et d'huiles minérales diminuent, les déchets spéciaux des ménages augmentent de 2 %.

## Pneus

La collecte des pneus, entamée en septembre 2007, est active actuellement sur 6 recyparcs (Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Fleurus, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles) ; en effet, depuis juin 2018, la collecte de pneus sur le recyparc d'Anderlues a été suspendue au profit d'une récolte sur le recyparc de Pont-à-Celles après extension-rénovation. Les quantités collectées en 2018 atteignent 177 tonnes.

Pneus	2014	2015	2016	2017	2018
en tonnes	183	164	165	158	177
en kg/an/habitant	0,43	0,39	0,39	0,37	0,42

## Textiles

La récolte des textiles est restée stable à 577 tonnes en 2018. En parallèle à cette récolte, le réseau de cabines de récolte de textiles de l'asbl TERRE, placées dans les communes affiliées, a permis de récolter 2.178 tonnes. Ceci porte le total de textiles récoltés sur la zone Tibi à 2.755 tonnes ou 6,53 kg par an et par habitant.

## Frigolite (EPS)

Une récolte de déchets de frigolite (EPS) avait débuté en octobre 2008 ; elle a permis de récupérer, en 2018, 60 tonnes d'EPS (+ 27 %).

## Petits plastiques d'emballage (P+)

L'année 2018 a vu le démarrage de la récolte des petits plastiques d'emballage (P+) sur l'ensemble des recyparcs de Tibi ; il s'agit des emballages en plastique, autres que ceux autorisés dans le sac bleu PMC, ainsi que des petits objets en plastique d'un volume inférieur à 10 litres, vides, secs et propres. Les flux de films plastiques et de pots de repiquage, triés séparément auparavant, ont été inclus dans cette nouvelle collecte, qui agrandit ainsi la palette du recyclage des déchets en produisant de nouveaux objets (bancs, plots, bacs...) à partir des matières plastiques broyées, nettoyées et regranulées. Ce nouveau tri des déchets a été accueilli favorablement par les usagers des recyparcs : 251 tonnes ont été récoltées en 2018 (+ 42 tonnes ou + 20 %).

## Bâches agricoles

En 2018, la récolte des bâches agricoles a été organisée sur les recyparcs à la demande de toutes les communes affiliées (à l'exception d'Ham-sur-Heure/Nalinnes qui l'organise elle-même et de Fontaine-l'Évêque). Les quantités collectées ont augmenté de + 8 tonnes (+ 13 %) entre 2017 et 2018.

Bâches agricoles	2014	2015	2016	2017	2018
en tonnes	58	68	82	62	70
en kg/an/habitant	0,14	0,16	0,19	0,15	0,17

## Verre plat

Depuis 2009, Tibi a débuté une phase test de récolte de verre plat sur certains de ses recyparcs avant de la généraliser à l'ensemble des sites en 2017 (9 sites sont équipés de conteneurs de grand volume et 5 sites bénéficient de conteneurs de petit volume). Au cours de l'année 2018, 534 tonnes de verre plat ont été récoltées.

## DEEEE

Les quantités de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) collectés sur les recyparcs se sont fixées en 2018 à 1.472 tonnes. Pour mémoire, les DEEE comprennent aussi les lampes à décharge (un peu plus d'un demi-pourcent du gisement) ainsi que les détecteurs de fumée autonomes (qui ne se retrouvent presque pas actuellement au sein des recyparcs). RETRIVAL continue à agir comme sous-traitant de Tibi pour la gestion du CTR (Centre de Transbordement Régional).

## Bois

Les déchets de bois ont été dirigés en 2018 sur la plate-forme de Floreffe ou vers des sous-traitants privés dans le cadre du partenariat entre Tibi et le BEP Environnement. Les 12.221 tonnes de bois ont suivi une filière de valorisation énergétique.

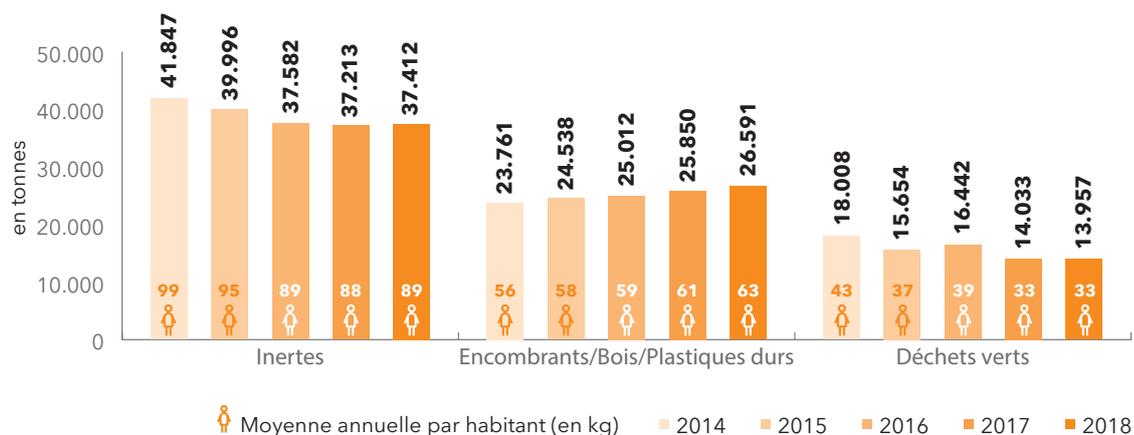
La part des déchets de bois atteint, en 2018, 46 % des déchets d'encombrants/bois/plastiques durs.

## Liège et fonds de bougies

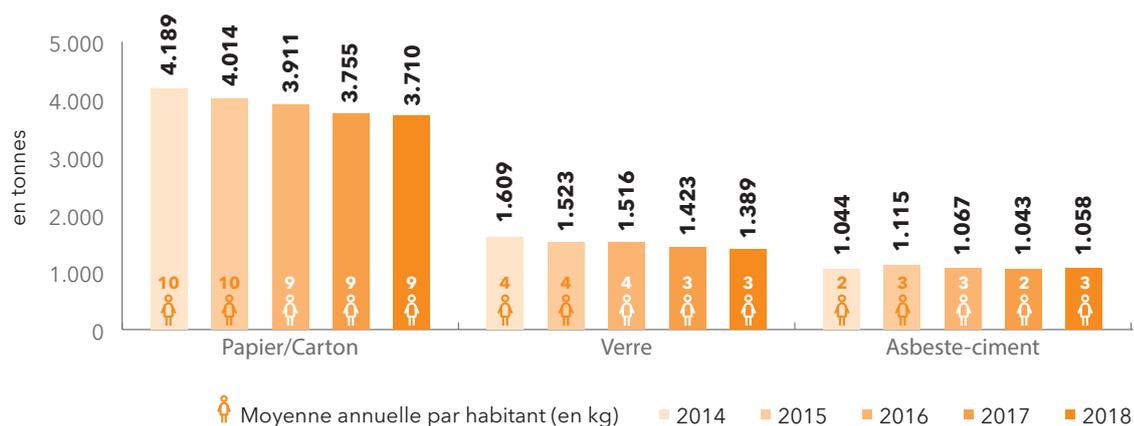
Enfin, à titre anecdotique, remarquons que 1.547 kg de liège et 1.200 kg de fonds de bougies ont pu être collectés dans les recyparcs de Tibi en 2018 avec la collaboration de l'asbl De Vlaspit.

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des quantités collectées dans les recyparcs de 2014 à 2018.

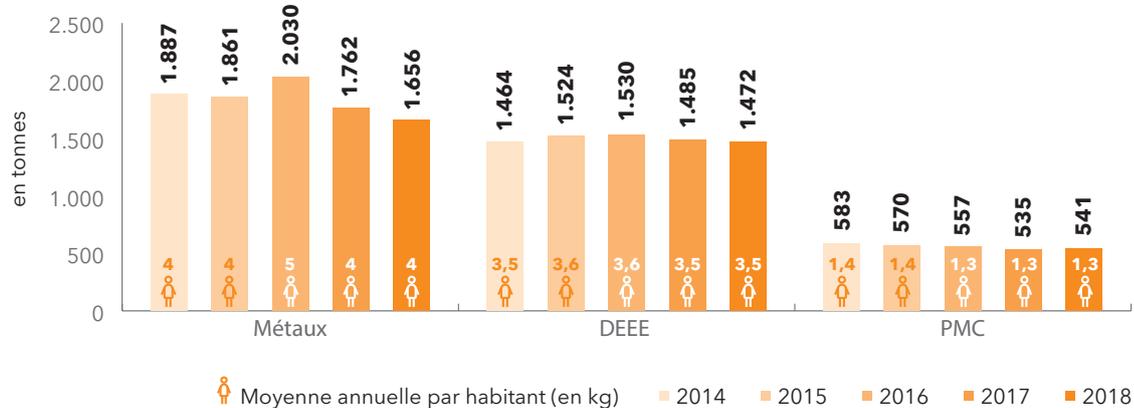
## Évolution des quantités d'inertes, d'encombrants/bois/plastiques durs et de déchets verts collectés dans les recyparcs Tibi de 2014 à 2018



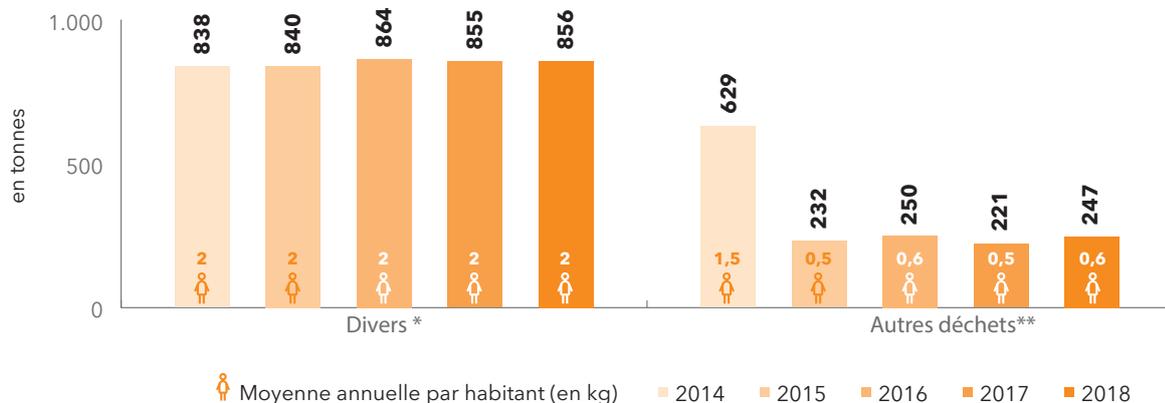
## Évolution des quantités de papier/carton, verre et d'asbeste-ciment collectés dans les recyparcs Tibi de 2014 à 2018



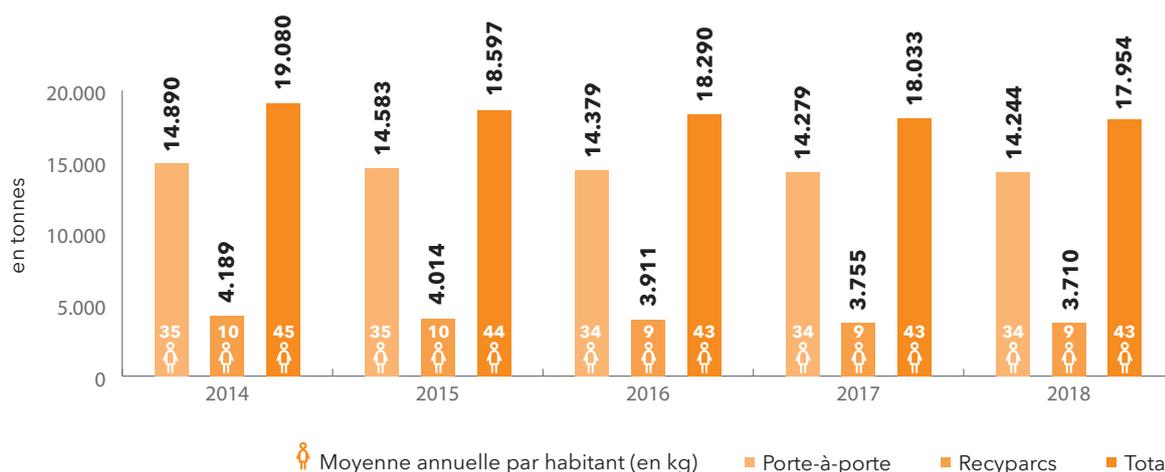
## Évolution des quantités de métaux, de DEEE et de PMC collectés dans les recyparcs Tibi de 2014 à 2018



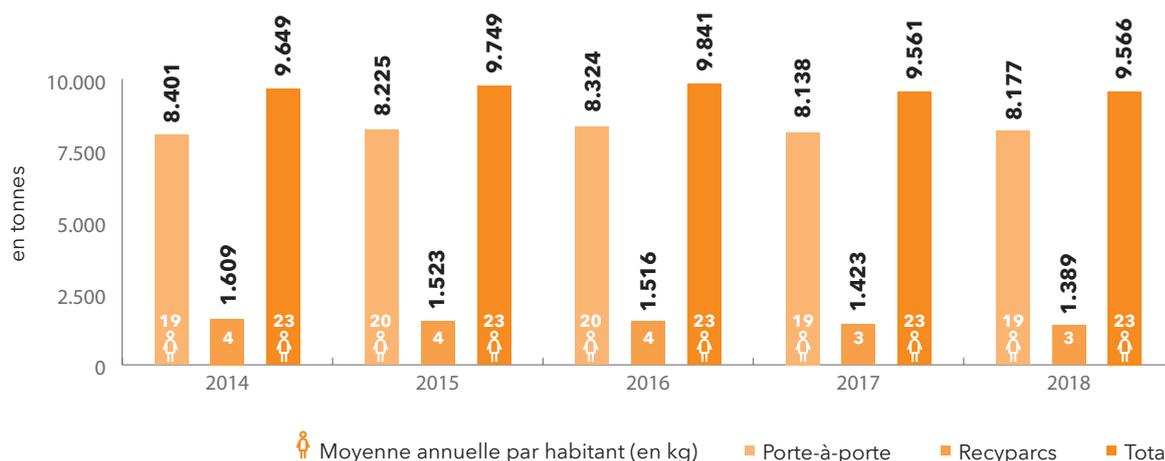
## Évolution des quantités de déchets divers\* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets\*\* (pneus, bâches agricoles, incinérables) collectés dans les recyparcs Tibi de 2014 à 2018



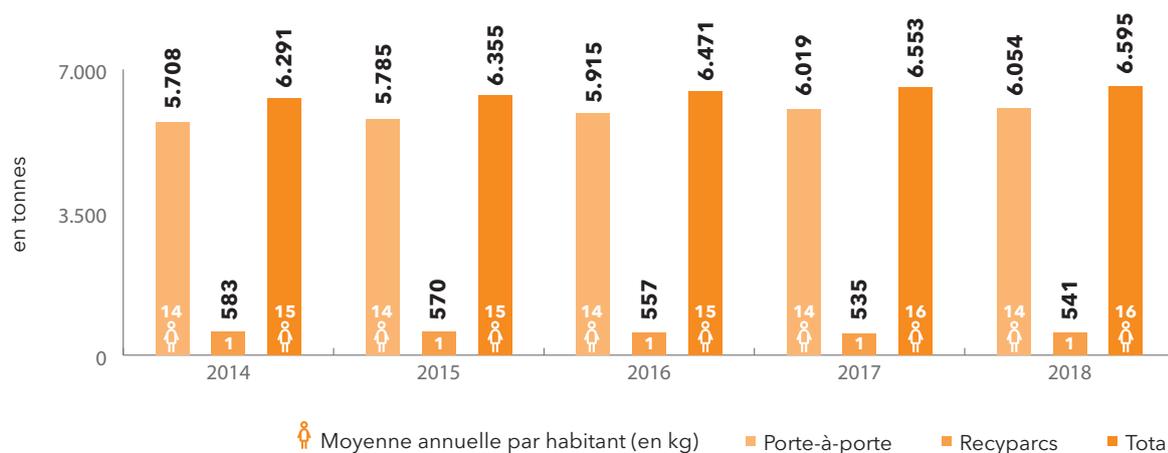
## Évolution annuelle des quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2014 à 2018



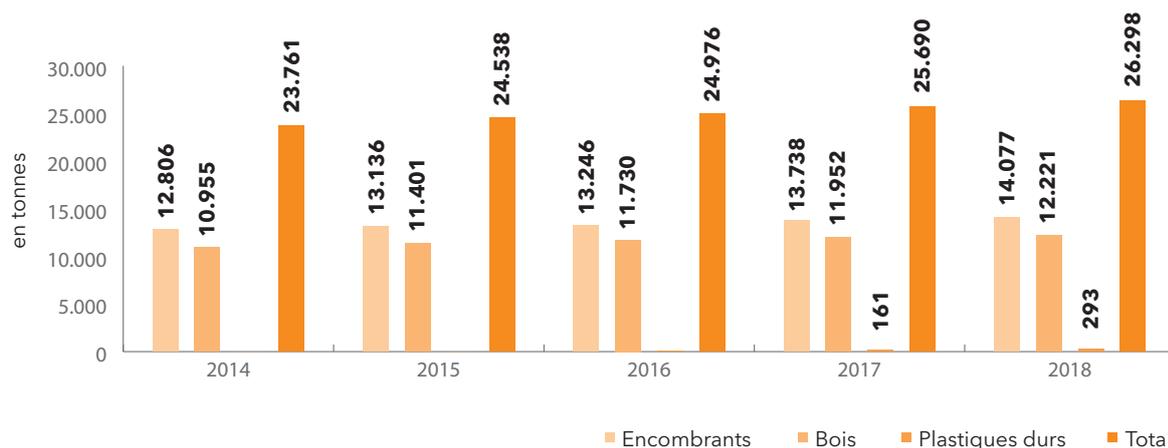
## Évolution annuelle des quantités de verre collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2014 à 2018



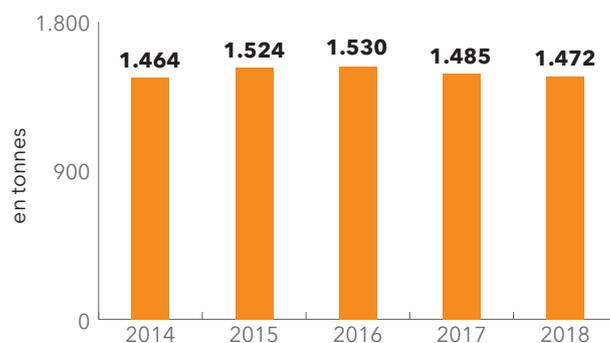
## Évolution annuelle des quantités de PMC collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2014 à 2018



## Évolution annuelle des quantités d'encombrants, de bois et de plastiques durs collectés dans les recyparcs de 2014 à 2018



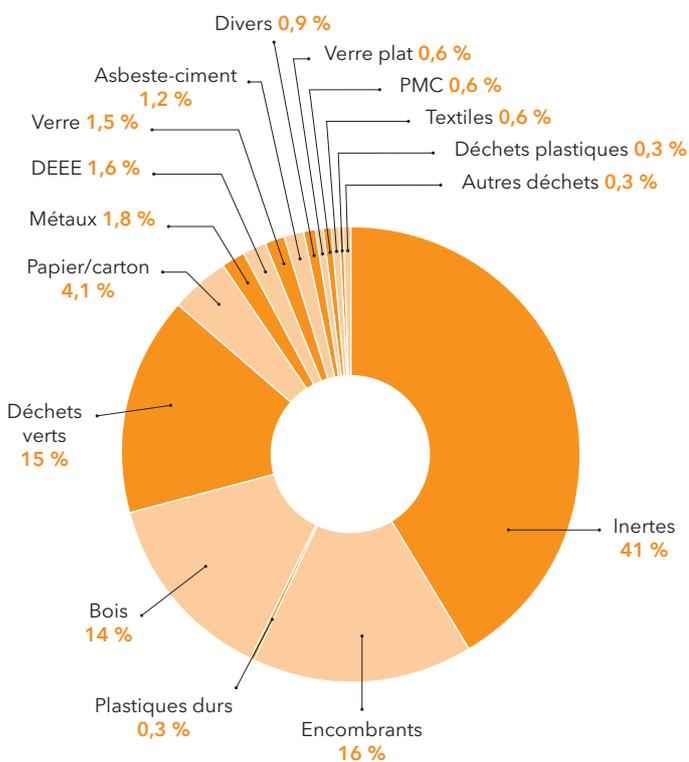
## Évolution annuelle des quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques dans les recyparcs de 2014 à 2018





Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les recyparcs durant l'année 2018 en pourcentage de poids.

La majorité des apports (71 %) concerne les inertes (41,4 %) et la fraction encombrants/bois/plastiques durs (29,4 %) ; si les déchets verts (15 %) s'y ajoutent, ces trois catégories représentent 86 % des quantités déposées.



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Divers : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets : Pneus, bâches agricoles, incinérables.

## Recyparcs - données 2018

Matière	en tonnes	en kg/an/hab. *
Inertes	37.412	89
Encombrants	14.077	33
Bois	12.221	29
Plastiques durs	293	0,7
Déchets verts	13.957	33
Papier/carton	3.710	9
Métaux	1.656	3,9
Verre	1.389	3,3
PMC	541	1,3
Divers **	856	2
DEEE	1.472	3,5
Textiles	577	1,4
Asbeste-ciment	1.058	2,5
Autres déchets ***	247	0,6
Verre plat	534	1,3
Petits plastiques P+	251	0,6
EPS	60	0,14
<b>Total</b>	<b>90.312</b>	<b>214</b>

Liège (bouchons)	1,547	0,004
Bougies	1,2	0,003

\* Sur base de 422.090 habitants.

\*\* Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

\*\*\* Pneus, bâches agricoles.

## Collectes par conteneurs

Fin 2018, le nombre de clients s'élevait à 1.300 tous services confondus (conteneurs, sacs, enlèvements au m<sup>3</sup>, etc.) pour 1.933 points d'enlèvements (dépôts). Le nombre de conteneurs placés (tous types de conteneurs et poubelles confondus) était de 3.298 (contre 3.031 en 2017, 2.718 en 2016 et 2.629 en 2015).

Située dans les communes affiliées à Tibi, la clientèle est essentiellement composée de restaurants, magasins, snack-friteries, résidences, homes, établissements scolaires, PME, etc..

Le nombre de clients (hors système « poubelles à puce ») progresse grâce à l'implication et au professionnalisme de l'équipe administrative qui gère au mieux les différentes sollicitations. Celui-ci est favorisé par plusieurs facteurs :

- La publicité véhiculée sur le site internet et les magazines dédiés ;
- Le bouche-à-oreille ;
- Le suivi quotidien d'un délégué à la clientèle.

Le succès de la formule est également dû à une adaptation continue et réfléchie des produits proposés selon les besoins exprimés par les clients.

## Obligation de tri

L'Arrêté du Gouvernement wallon (05/03/2015) a instauré une obligation de tri de certains déchets (PMC, papiers/cartons, verres, etc.). Pour répondre à cette nouvelle obligation de trier à la source, les organisations ont utilisé des conteneurs de 240 litres bleus, jaunes et bruns, des sacs dédiés à des flux spécifiques (films plastiques, frigolite, etc.).

En 2015, Tibi avait élargi le principe des conventions de dessaisissement des déchets. En 2016 et 2017, les 14 communes affiliées à la zone Tibi, 4 CPAS, IGRETEC, ISPPC, ainsi que la Zone de Secours Hainaut Est y ont adhéré. Pour les conteneurs « grand volume » en filière interne, toutes les interventions ont été centralisées et planifiées par le service « Support & Logistique Collectes » en étroite collaboration avec le service « Études et Recyparcs ».

## Produits proposés par Tibi avec le nombre de clients et de dépôts concernés

Les innovations opérationnelles mises en place pour répondre aux besoins des administrations, telles que sacs pour frigolite, sacs films plastiques, compacteurs papiers/cartons, et les conteneurs 240 et 660 litres sont déclinées dorénavant pour tous les flux de déchets qui le permettent.

## Les différents types de conteneurs sont répartis comme suit, au 31 décembre 2018

Volumes	Types déchets	Nombre de conteneurs	Nombre de clients	Nombre de dépôts
1.100 l	déchets incinérables	1.732	899	1.233
660 l	déchets incinérables	156	93	110
10 à 20 m <sup>3</sup>		83	60 ou 28	71 ou 58
1.100 l	Papiers/cartons	268	152	209
660 l	Papiers/cartons	19	12	13
1.100 l	PMC	146	71	114
660 l	PMC	24	7	8
Sacs orange 100 l			317	328
Enlèvements au m <sup>3</sup>			3	36
Poubelle à puce 40 l	Déchets résiduels	18	17	18
Poubelle à puce 140 l	Déchets résiduels	186	139	178
Poubelle à puce 40 l	Déchets organiques	112	91	109
Poubelle à puce 140 l	Déchets organiques	74	41	70
Conteneurs 240 l	Déchets résiduels	240	136	182
Conteneurs 240 l	Déchets organiques	71	36	56
Conteneurs 240 l	PMC	44	12	16
Conteneurs 240 l	Papiers/cartons	74	14	21
Conteneurs 240 l	Verres	51	32	39
<b>TOTAL type cont-dépôts</b>		<b>3.298</b>	<b>2.106</b>	<b>2.783</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1.300</b>	<b>1.933</b>



### Collectes de la FFOM\* en sacs biodégradables et des déchets résiduels et FFOM en conteneurs groupés

En juin 2016, un projet pilote de collecte sélective des déchets organiques avec des sacs biodégradables, avait été lancé pour 7 zones test, sur les communes de Charleroi, Châtelet, Fleurus et Farciennes. Sur 4 de ces zones, les habitants ont continué à utiliser le sac blanc Tibi afin d'évacuer leurs déchets résiduels. Ils ont également pu effectuer le tri de leurs déchets organiques en faisant l'acquisition de sacs verts biodégradables.

#### Tri supplémentaire

Ce tri supplémentaire de la FFOM est venu en supplément des collectes en porte-à-porte existantes pour les verres, papiers/cartons et PMC. Le dispositif des sacs biodégradables sera maintenu sur les zones pilotes du projet, où les conteneurs enterrés ne sont pas placés. Sur les 3 autres zones, les ménages ont été invités, en plus du sac biodégradable, à utiliser des conteneurs groupés pour les déchets résiduels.

#### Des avantages en milieu urbain

Ce dispositif présente d'énormes avantages en milieu urbain, là où les poubelles à puce ne peuvent être mises en place facilement. En effet, un accès contrôlé à tout moment de la journée, permet aux ménages concernés de déposer leur sac de déchets via la borne d'accès dans le conteneur. Après 12 mois de test, les ménages concernés ont montré une implication et une satisfaction certaine quant à ce nouveau mode de collecte.

Une enquête de satisfaction menée en 2017 auprès des particuliers a montré un taux global de satisfaction de 77 %, bien qu'ils aient pu rencontrer certains problèmes d'ordre technique survenus durant la phase test. Devant ce constat, Tibi a décidé de proposer cette solution à plus grande échelle, tout en restant attentive aux points soulevés pendant la phase test.

\* Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères



#### Charleroi District Créatif

La Ville de Charleroi mène depuis plusieurs années une réflexion de réaménagement de son centre-ville. Parmi différents projets, celui de Charleroi District Créatif vise le réaménagement de plusieurs grands axes de la Ville Haute.

Complémentaire à cette réflexion est venue la question du mode de collecte des déchets dans ce centre urbain où les travaux sont déjà prévus, pour éviter de les faire de façon répétée.

En partenariat avec la Ville et Igretec, Tibi a mené une étude préalable pour définir le nombre de conteneurs nécessaires pour les déchets résiduels et le verre des 2.500 ménages présents sur la zone concernée. Leur aménagement s'est concrétisé en mars 2019.

#### Conteneurs enterrés FFOM

Suite à un appel à projet du Ministre Wallon de l'Environnement, Tibi, en partenariat avec quelques communes et Sociétés de Logements Sociaux, avait introduit un dossier pour obtenir des subsides pour l'acquisition et le placement de conteneurs enterrés. Ce dispositif permettra de promouvoir le tri sélectif de la fraction organique des ordures ménagères.

Par ce biais, Tibi s'est vue octroyer en 2017 un subside pour quelques 36 conteneurs enterrés pour la collecte des déchets organiques. L'intercommunale a, dans la foulée, mené une consultation et les études nécessaires avec ses partenaires afin de pouvoir les placer encore avant la date ultime, fin octobre 2018.



### 3. Le taxi-déchets

#### Les interventions en 2018

En 2018, le « Taxi-déchets » a procédé à 480 interventions (contre 566 en 2017, 748 en 2016 et 727 en 2015) pour une quantité totale de 1.326 m<sup>3</sup> de déchets récoltés (contre 1.374 m<sup>3</sup> en 2017, 1.730 m<sup>3</sup> en 2016 et 1.730,50 m<sup>3</sup> en 2015), soit :

- 463,5 m<sup>3</sup> d'encombrants (contre 399 m<sup>3</sup> en 2017, 541 m<sup>3</sup> en 2016 et 724,5 m<sup>3</sup> en 2015) ;
- de 770 m<sup>3</sup> de déchets verts (contre 832 m<sup>3</sup> en 2017, 1.028m<sup>3</sup> en 2016 et 906 m<sup>3</sup> en 2015) ;
- 57,5 m<sup>3</sup> de déchets inertes (contre 109 m<sup>3</sup> en 2017, 107,5m<sup>3</sup> en 2016 et 65 m<sup>3</sup> en 2015) ;
- 30,25 m<sup>3</sup> d'asbeste-ciment (contre 34 m<sup>3</sup> en 2017, 35,5 m<sup>3</sup> en 2016 et 24 m<sup>3</sup> en 2015).

La recette annuelle de ce service s'élève à 22.380 € (contre 22.435€ en 2017).

#### Nombre d'interventions en baisse

Depuis 2013, le nombre d'interventions diminue sensiblement suite à la mise en place de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) qui a dans un premier temps proposé l'enlèvement gratuit d'encombrants à domicile dans les communes de Charleroi, Courcelles, Farciennes, Ham-sur-Heure/Nalines et Les Bons Villers. Le service de La Ressourcerie du Val de Sambre, (LRVS) s'est étendu aux communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Châtelet, Fontaine l'Évêque, Gerpennes et Montigny-le-Tilleul, soit onze des communes affiliées de Tibi.

Si le nombre de ces interventions a diminué, le Taxi-déchets répond toujours à un réel besoin :

- Pour répondre à l'enlèvement de déchets verts, asbeste-ciment, DEEE, ... ;
- Pour répondre à une disponibilité spécifique du citoyen par rapport au planning établi ;
- Pour répondre à la demande des citoyens des entités qui ne participent pas encore à la convention de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS).

#### Campagnes de promotion

En 2018, Tibi s'est attelée à maintenir la communication et la publicité au sujet du service Taxi-déchets. Cette campagne de promotion s'est concrétisée via différents rappels dans les supports d'information de Tibi (calendrier des collectes, guide des recyparcs, call center...), la publicité faite par les membres du service Communication et Prévention lors de leurs différentes animations, de nouveaux communiqués de presse, etc.. En corollaire, la communication relayée dans les journaux communaux des différentes communes affiliées ainsi que le "bouche-à-oreille" ont contribué à faire connaître ce service.





## 4. La Propreté Publique

Dans la continuité de ses missions actuelles, et afin de développer les services offerts aux communes, Tibi a initié la mise en place d'un nouveau secteur d'activités. L'intercommunale propose aux communes associées qui le souhaitent de lui transférer et de mutualiser leurs capacités d'action en terme de propreté publique. La Ville de Charleroi a été la première à choisir d'adhérer à cette nouvelle approche.

### Lancement du projet

À l'initiative de Tibi, une étude menée en 2015 et 2016 par le bureau d'étude Comase a analysé la faisabilité d'intercommunaliser certaines missions réalisées en matière de propreté publique par ses communes affiliées. Cette analyse a abouti à la réalisation d'une programmation de mise en œuvre dans laquelle ont été approfondi et déterminé divers éléments :

- Estimation des besoins humains,
- Techniques et matériels,
- Modalités de transfert du personnel et du matériel,
- Projections financières...

Pour différentes raisons, Comase a également préconisé de phaser la mutualisation des services en deux temps.

### Différentes lignes de force

Outre l'expertise avérée de Tibi en matière de gestion des déchets, l'analyse a mis en lumière plusieurs lignes de force :

- La possibilité de réaliser des économies d'échelle au fur et à mesure de l'intégration des activités de propreté publique des différentes communes affiliées ;
- Une valeur ajoutée résultant de l'intercommunalisation au niveau organisationnel, opérationnel et stratégique des activités de propreté publique ;
- Une meilleure coordination des activités, une mutualisation du savoir-faire ou encore un renforcement du niveau de service presté.

Début 2017, Tibi a rencontré individuellement chacune des 10 communes intéressées par le projet. Objectif : leur présenter une proposition concrète et spécifique de programmation de mise en œuvre assortie d'un budget prévisionnel.

Dans la foulée, des démarches administratives ont été entamées auprès de plusieurs communes ayant marqué un intérêt d'adhérer à ce nouveau service. Avec en ligne de mire, la volonté de créer la structure juridique pouvant héberger ces nouvelles activités.

### Nouveau secteur d'activités

En date du 21 juin 2017, l'Assemblée Générale de Tibi a approuvé la modification des statuts de l'intercommunale créant ainsi un second secteur d'activités au sein de l'intercommunale, relatif à la propreté et à la salubrité publiques.

### La Ville de Charleroi s'engage

En séance du Conseil communal du 26 juin 2017, la Ville de Charleroi a décidé d'adhérer à ce nouveau secteur avec un premier transfert des activités prévu pour le début de l'année 2018. D'autres communes très intéressées par la mutualisation ont également envisagé de rejoindre la structure à brève échéance. En accord avec les autorités, deux périmètres de travail (intra-ring / extra-ring) couvrant l'ensemble du territoire de Charleroi et de ses anciennes communes fusionnées ont été définis.

**1<sup>er</sup> mars 2018** : démarrage sur le terrain des missions de propreté publique de Tibi dans l'intra-ring de Charleroi.

### Nettoieement de la voie publique



Les activités de propreté publique exercées par Tibi sont dans une première phase :

- Dans l'intra-ring, le nettoieement de la voie publique (par balayage mécanisé, balayage manuel et aspirateurs urbains), l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets, le vidage des corbeilles publiques ;
- Dans l'extra-ring, le nettoieement de la chaussée entre les deux filets d'eau par du balayage uniquement mécanisé ;
- Sur l'ensemble du territoire de Charleroi, la prévention et la sensibilisation aux matières en lien avec la propreté.

## Evolution du projet

### Ressources humaines

En matière de personnel, la volonté de Tibi était d'offrir la possibilité aux agents de la propreté des communes affiliées, d'intégrer le nouveau service. Pour ce qui est de Charleroi, la multitude de statuts différents des agents en place (contractuel, PTP, APE, statutaire...) a rendu complexe cette phase de recrutement.

L'appel à candidatures s'est fait sur base volontaire en priorisant le personnel de la Ville. 12 agents statutaires de cette dernière ont été mis à disposition de Tibi, 48 contractuels de la Ville ont été engagés, ainsi que 12 personnes internes ou externes à Tibi afin de compléter l'effectif. Notons également que les contractuels de la Ville initialement sous contrats PTP ont été convertis en contrats subsidiés APE.

Fin de l'année 2018, Tibi a également modifié ses statuts en y ajoutant l'annexe 8 relative à la « mobilité du personnel communal à l'occasion de l'affiliation de la commune au secteur 2 « propreté publique » de l'intercommunale ». Cette adaptation des statuts permet entre autres aujourd'hui aux agents statutaires mis à disposition par les communes ayant rejoint le secteur 2 d'activités de demander leur transfert vers Tibi.

### Infrastructures

Le service propreté publique de Tibi opère à partir de deux sites distincts : les anciennes casernes Trésignies (bâtiment pour lequel une convention d'occupation précaire a été signée avec la Ville de Charleroi) situées en plein centre-ville et un préfabriqué (transitoire dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment) sur le site de Couillet.

### Premier bilan

Etant donné que les activités de nettoyage ont débuté le 1er mars 2018, les résultats opérationnels s'étendent dès lors pour cette année sur 10 mois.

Durant cette période, près de 40.000 km ont été parcourus par les balayeurs de rue en intra-ring, c'est-à-dire que chaque trottoir du centre-ville fut balayé en moyenne 45 fois par mois. Dans ce périmètre, les petites balayeuses mécaniques ont nettoyé 10.300 km de voirie, ce qui représente 12 balayages par mois de chaque filet d'eau du centre-ville.

En extra-ring, la totalité des 1.500 km de filets d'eau que comporte cette étendue a été couverte au moins 1 fois par une balayeuse mécanique. En fréquence cumulée (une balayeuse étant amenée à intervenir parfois plusieurs fois sur les mêmes axes), 7.000 km ont été parcourus, soit près de 4 fois l'entièreté de l'ensemble des filets d'eau de l'entité de Charleroi en 10 mois.

L'intra-ring est également l'objet de la collecte des dépôts sauvages et de la vidange des corbeilles publiques pour lesquels l'on peut mettre en évidence ces chiffres :

- Valorisation énergétique : 1.151 tonnes de déchets collectés, soit 115 tonnes par mois sur 1,80 km<sup>2</sup> de superficie ;
- Fraction recyclable : 167 tonnes de déchets collectés en 10 mois.

L'année 2018 fut également l'occasion de lancer une nouvelle activité de nettoyage via l'acquisition d'un nettoyeur haute pression afin d'entretenir les sols et poubelles de l'espace public et d'initier une collaboration avec Be Wapp pour l'utilisation en test de deux applications web, l'une concernant le recensement des « infrastructures » (corbeilles, canisites, dépôts sauvages...), l'autre concernant la « mesure de la propreté » de l'espace public.

De l'avis unanime des citoyens, commerçants et autorités de la Ville, la plus-value en matière de propreté sur Charleroi en lien avec la première phase du transfert d'activités est significative. Les demandes d'intervention pour lesquelles le service fut principalement sollicité en 2018 sont à hauteur de :

- 30 % pour des interventions en balayage mécanisé ;
- 30 % pour l'enlèvement de dépôts sauvages incinérables ;
- 20 % pour des enlèvements de dépôts sauvages de type encombrants.

Sur base de ces résultats, la Ville a demandé à Tibi d'étendre les activités menées dans l'intra-ring aux entrées nord et sud du centre-ville. Cette extension prendra effet courant de l'année 2019 dès que le matériel nécessaire aux opérations sera disponible. La seconde phase pour un transfert complet des activités de propreté publique sur l'ensemble de l'entité de Charleroi est quant à elle prévue à l'horizon 2020.

### Prévention et communication

Le service Prévention de Tibi a entrepris la réalisation d'un plan de prévention en matière de propreté publique. Il a également étudié la faisabilité d'une étude « baromètre » visant à mesurer le ressenti des citoyens en matière de propreté publique.

Les citoyens peuvent déjà signaler à Tibi un problème de propreté publique sur l'intra-ring de Charleroi via le formulaire en ligne sur [www.tibi.be/citoyens/propretépublique](http://www.tibi.be/citoyens/propretépublique), afin qu'une intervention soit planifiée dans les plus brefs délais.





## 5. Le charroi

En 2018, le charroi de Tibi se compose de 198 véhicules dont :

- 30 camions compartimentés avec système de pesage
- 2 petits camions avec système de pesage
- 35 camions monobenne
- 11 collectoglass
- 2 tracteurs semi-remorque
- 1 remorque porte-engins
- 2 remorques à fond mouvant 93 m<sup>3</sup>
- 1 camion grappin
- 24 camions porte-conteneurs
- 13 camionnettes
- 19 petits véhicules
- 3 remorques inférieures à 3,5 T
- 1 remorque plateau de 3,5 T de MMA
- 20 véhicules en leasing
- 9 engins de génie civil
- 10 chariots élévateurs
- 1 camionnette équipée pour les interventions pneumatiques sur voie publique
- 9 balayeuses de 6 m<sup>3</sup>
- 1 petite balayeuse de 2 m<sup>3</sup>
- 1 petite balayeuse de 1,2 m<sup>3</sup>
- 2 balayeuses en leasing de 1 m<sup>3</sup>
- 1 petit camion compacteur



### Maintenance et réparation :

- 1.663 immobilisations de véhicules ont été réalisées sur l'année
- 91 entretiens ont été effectués dans notre atelier
- 30 véhicules ont bénéficié d'une mise en conformité de tachygraphe/limiteur
- 49 dépannages effectués sur la voie publique
- 37 interventions effectuées par des sociétés extérieures sur nos engins de génie civil
- 20 dépannages ont nécessité un dépannage
- 12 dépannages effectués par une firme privée pour les crevaisons sur des engins de génie civil
- 108 réparations effectuées chez les concessionnaires
- 28 interventions effectuées par la société du système d'identification de pesage sur nos camions
- 50 entretiens effectués par la société du système d'identification de pesage sur nos camions

### Nombres de réparations effectuées par la chaudronnerie :

- 113 réparations effectuées sur superstructures
- 30 réparations effectuées sur des conteneurs
- 160 réalisations de garde-corps pour les recyparcs
- 12 réparations de carrosserie sur véhicules

### Ont été déclassés en 2018 :

- 1 camion porte-conteneurs
- 2 petits véhicules



3



## RECYCLER

Des filières spécifiques  
pour tous les déchets



## **VALTRIS : tri et recyclage des PMC**

Afin d'optimiser le tri des déchets d'emballages PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), Tibi a créé la coopérative Valtris en partenariat avec les Intercommunales InBW du Brabant wallon et BEP Environnement de la Province de Namur. Dans cette unité entièrement automatisée, les déchets d'emballages sont triés et conditionnés en ballots avant d'être vendus comme matière première à des entreprises spécialisées.

## **Pré-trier les encombrants**

Les encombrants collectés dans les recyparcs et par le taxi-déchets font l'objet d'un pré-tri manuel qui permet de récupérer les métaux. Le solde est ensuite broyé avant d'être évacué vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup. Les déchets de plafonnages sont dirigés vers une filière spécifique pour le recyclage du gypse.

## **Optimiser les synergies**

Pour optimiser les synergies entre la valorisation des déchets et les filières de l'économie circulaire, Tibi développe un nouveau concept de « village du recyclage » sur le site de Couillet. Ce projet regroupe plusieurs unités de valorisation sur un même espace opérationnel :

- Ressourcerie du Val de Sambre
- Valtris
- Centre de tri des textiles de l'asbl TERRE
- Centre de transbordement des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (à venir)





**VALTRIS**

*Nos déchets ont un avenir*

## L'actualité de Valtris

En 2018, le centre de tri PMC Valtris a permis de traiter un total de 22.884 T de PMC soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2017. Ce gisement provient de Tibi pour 28,8 %, de BEP Environnement pour 39,3 %, de l'InBW pour 27,7 % et d'entreprises pour 1,0 %. D'autres apports ont contribué à l'augmentation de la quantité de PMC triés au-delà des 22.000 T, à savoir 2,6 % provenant de la province du Luxembourg (AIVE) et 0,6 % de la province de Liège (Intradel). Durant l'année, Valtris a également accepté 128 T de P+MC provenant de communes pilotes afin de mener plusieurs tests de tri et de se familiariser avec cette matière en vue de préparer l'avenir.



Après les travaux d'optimisation de 2017, Valtris a démontré en 2018 qu'il était en mesure de traiter la totalité des apports en 2 pauses dans le respect des spécifications édictées par Fost Plus. Le centre de tri compte actuellement 35 personnes en tenant compte du personnel en réinsertion et il a fonctionné de manière effective pendant plus de 2.900 heures en 2018.

Ce point ainsi que plusieurs actions de réorganisation permettront d'assurer la pérennité du fonctionnement du centre de tri à un prix de revient acceptable et couvert par l'intervention financière de Fost Plus de manière à maintenir l'équilibre financier de la structure.

Durant 2018, Valtris s'est aussi vu doté d'une extension de la zone de stockage. Celle-ci a été réalisée en blocs de béton empilables et couvre une surface d'environ 950 m<sup>2</sup>. La réalisation de la toiture devra s'achever au début de l'année 2019.

Soulignons également que 2018 a vu le début de l'élaboration de deux marchés en vue de la modification de la chaîne de tri pour le traitement du P+MC. En fonction des négociations qui se prolongeront jusqu'à début 2019, le premier marché devrait permettre au BEP de passer au P+MC fin 2019 tandis que le second concerne l'adaptation de la chaîne pour la phase finale d'implémentation du P+MC sur tout le territoire de Valtris prévu pour 2020.

Les efforts sont maintenus, tant à la source qu'au niveau des trieurs, pour diminuer le taux de résidu non recyclable après tri des PMC des trois intercommunales (Tibi, InBW, BEP). De 17,55 % en 2016, le taux moyen annuel de résidu est passé à 17,03 % en 2017 et il est de 16,18 % en 2018.





## 1. Verre, papier/carton et PMC : conventions conclues entre Tibi et Fost Plus

### Des conventions conclues entre Tibi et Fost Plus

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballage, Tibi et Fost Plus avaient conclu une première convention dite « système existant » entre 1997 et 2002. D'autres accords ont ensuite été signés pour la période 2003/2005, puis 2006/2010 et enfin 2011/2015. Les modalités de collaboration ont été fixées en décembre 2015 pour la période 2016/2020.

### Une collaboration efficace

Tibi réalisant en régie les prestations de collecte des déchets d'emballages papier/carton, verre et PMC et de tri des PMC, les coûts à rembourser par Fost Plus doivent être fixés de commun accord, en vue de couvrir le coût réel et complet.

### Collectes de verre

Depuis 2009, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte sont remboursées au coût de référence de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant. S'agissant des recyparcs, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux « verre » revient à Tibi, Fost Plus facturant à Tibi la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

### Collectes de papier/carton

En ce qui concerne le papier/carton, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son agrément, Fost Plus prend en charge 42 % des

frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part « emballages » du papier/carton).

Le marché d'acquisition du papier/carton attribué par Fost Plus depuis 2015, en accord avec Tibi, à Sanglier SA s'est poursuivi jusque fin 2018. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à Tibi la part qui lui revient (non-emballages), à savoir 68 % des recettes.

### Collectes de PMC

Enfin, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs de PMC sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié.

Le tri du PMC est remboursé à la tonne traitée, là aussi sur base d'un tarif négocié.

### Sensibilisation et information sur le tri des emballages

On notera encore que la convention prévoit également l'intervention de Fost Plus dans des opérations de sensibilisation et d'information sur le tri des déchets d'emballages concertées avec Tibi. Ce point est tout particulièrement important pour préserver la qualité des matières collectées, des pénalités financières étant prévues en cas de taux de résidu supérieur à 20 % au sein des déchets de PMC collectés.

Le tableau récapitulatif suivant reprend les différentes filières d'évacuation des déchets récoltés en 2018.

## 2. Les différentes filières de recyclage

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse ;</li> <li>■ Tri de la fraction métallique pour recyclage ;</li> <li>■ Broyage du solde avant valorisation énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ RENEWI</li> <li>■ Comet Sambre</li> <li>■ UVE de Tibi ou externe</li> </ul>
Bois	Valorisation énergétique	BEP Environnement et sous-traitants (Renewi)
Plastiques durs	Tri/recyclage	Van Werven België (Lanaken)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Tri/démontage/dépollution/recyclage/valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	Recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	Mise en CET de classe 2	CETB (Monceau-sur-Sambre)
Déchets verts	Compostage	Sambre Compost (Farciennes)
Métaux	Recyclage	Comet Sambre
Papier/carton	Recyclage	Sanglier (Mont-sur-Marchienne)
Verre	Recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	Tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de Tibi, Valtris
Piles	Tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	Régénération/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Oilco)
Déchets spéciaux des ménages	Recyclage/valorisation/traitements spécifiques	Collecteur agréé désigné par les ICS (RENEWI)
Huiles et graisses de cuisine	Recyclage/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	Rechapage/recyclage/valorisation	Opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	Réutilisation/valorisation	Terre asbl (Couillet)
Déchets plastiques : petits plastiques d'emballage (P+)	Recyclage	Eco-Oh ! (Houthalen)
Déchets plastiques : frigolite (EPS)	Recyclage	Pirobouw via SUEZ
Verre plat	Recyclage (laine de verre)	Minérale (Lodelinsart)
Liège	Recyclage	« De Vlaspit » asbl
Fonds de bougies	Recyclage	

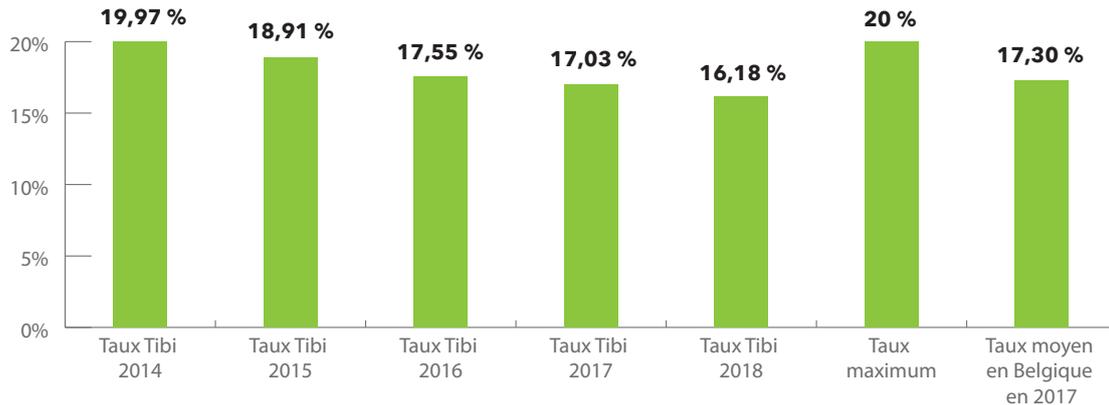
## 3. Le tri des PMC

En 2018, le centre de tri a accueilli un total de 22.884 tonnes de PMC, provenant de Tibi pour 29 %, de l'AIVE pour 3 %, du BEP Environnement pour 39 %, de l'InBW pour 28 %, d'Intradel pour 1 % et de PMC provenant d'entreprises pour 1 %.

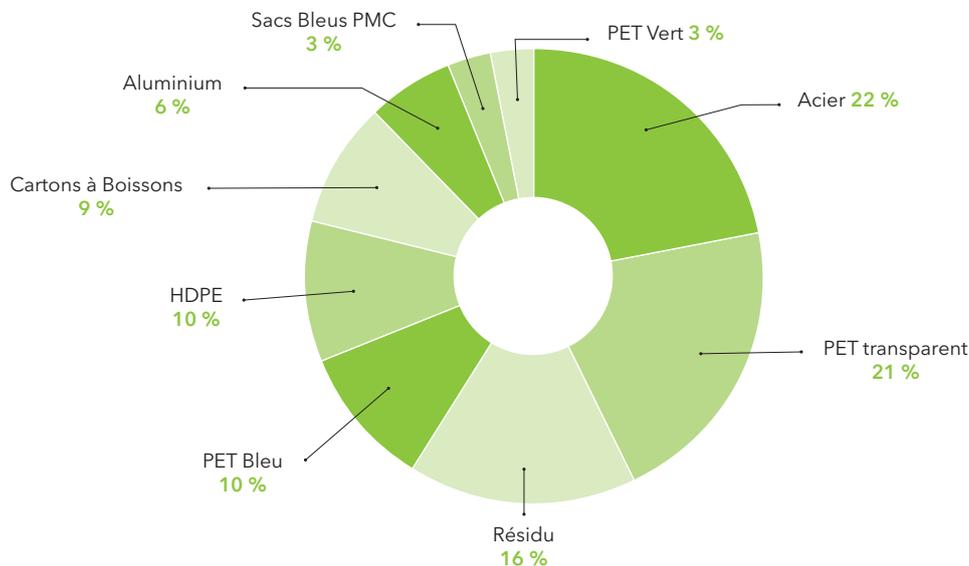
Valtris a également réalisé plusieurs phases de tests de tri des P+MC sur un gisement de 128 tonnes en provenance de différentes zones pilotes en Belgique.

Le taux de résidu atteint pour les PMC de Tibi poursuit sa diminution par rapport à 2014 et se fixe à 16,18 % en 2018. Il reste en deçà de la limite maximale admise, 20 %, au-delà de laquelle Fost Plus applique des pénalités financières à l'intercommunale.

## Taux de résidu du tri des PMC de Tibi de 2014 à 2018



Répartition moyenne des quantités triées de PMC de Tibi en 2018 : la majeure partie est constituée de bouteilles et flacons en plastique (44 %) et d’emballages métalliques (28 %)



### Tri-broyage des encombrants

Au cours de l’année 2018, 10.656 tonnes d’encombrants en provenance des recyparcs et des communes affiliées ont été traitées au sein de l’unité de tri-broyage des encombrants, tandis que 4.084 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages faisaient l’objet d’une évacuation directe depuis les recyparcs vers une filière de valorisation matière en vue de la récupération de gypse.

### Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2018 :

- Encombrants valorisés énergétiquement : 74 % ;
- Encombrants recyclés (plafonnages et métaux) : 26 %.

### Récupération des métaux à l’issue de l’incinération

Le tableau ci-contre montre les quantités de métaux sorties de l’installation d’extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l’Unité de Valorisation Energétique de Tibi depuis 2014.

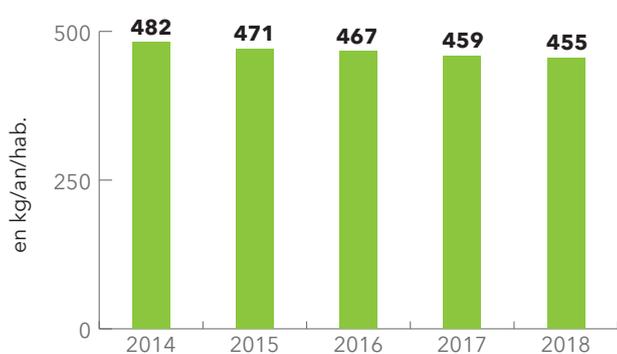
Année	Tonnage
2014	2.100
2015	1.805
2016	2.068
2017	1.832
2018	1.935

### Statistiques globales

Les indicateurs statistiques comportent 6 graphiques qui permettent de globaliser l’évolution des quantités de déchets gérés par Tibi.

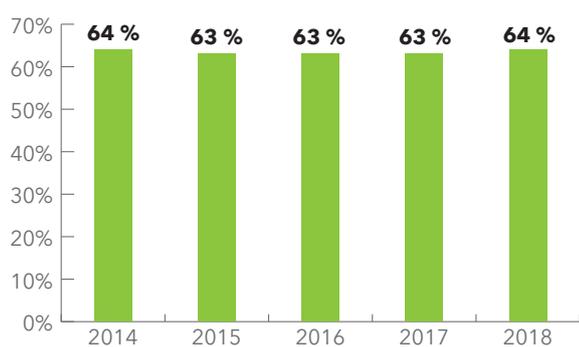


### Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant



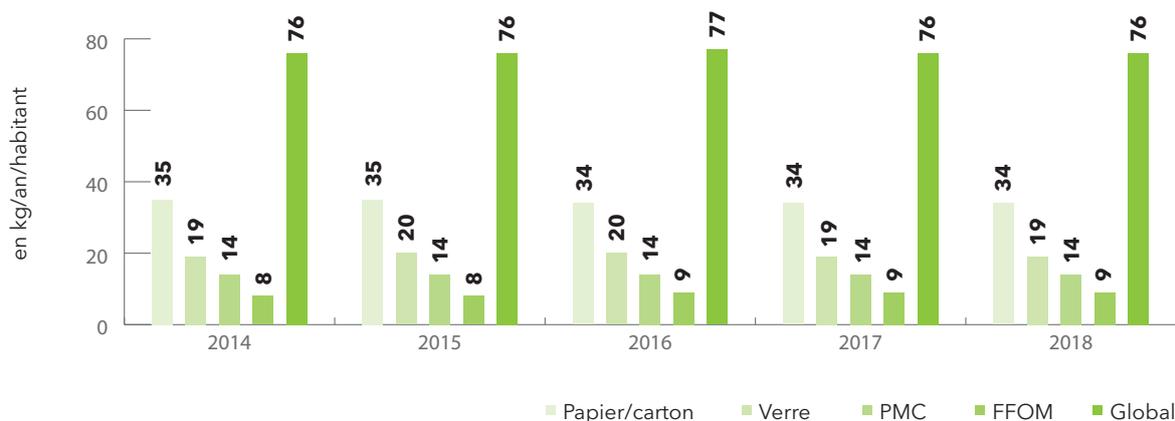
**Indicateur n° 1 :** évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs et poubelles des ménages et collectes sélectives) et en recyparcs.

### Pourcentage de collecte sélective (porte-à-porte et recyparc)



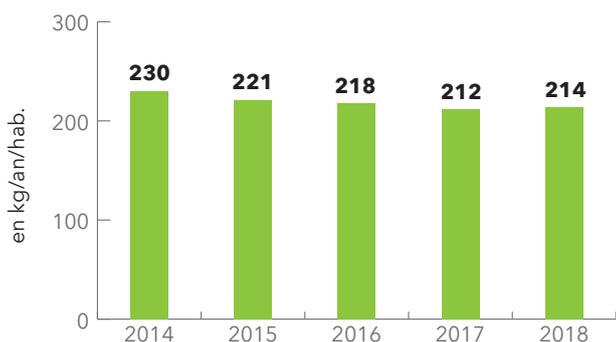
**Indicateur n° 2 :** évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte et en recyparcs.

## Taux de captation papier/carton, verre PMC et FFOM en porte-à-porte (en kg/an/habitant)



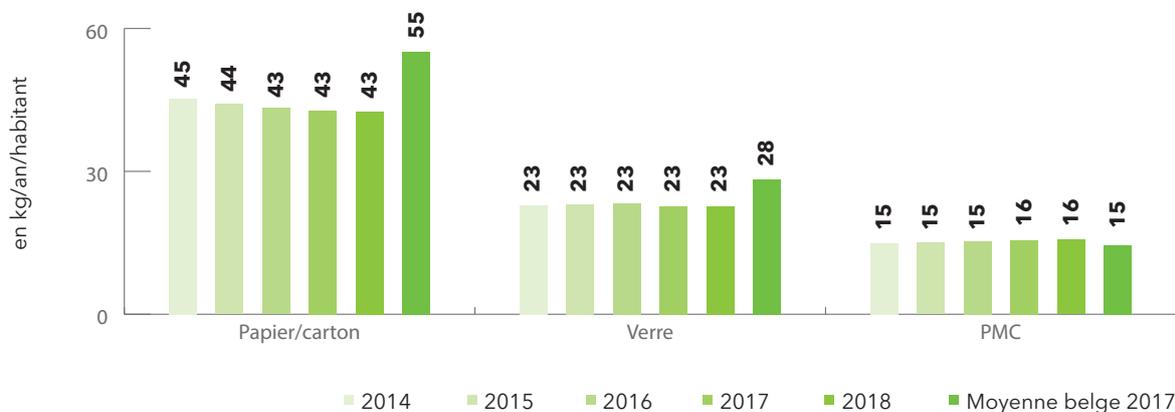
**Indicateur n° 3 :** évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et de FFOM collectés sélectivement en porte-à-porte.

## Taux de récolte en recyparcs en kg/an/habitant



**Indicateur n° 4 :** évolution des quantités de déchets collectés en recyparcs en kg par an et par habitant.

## Taux de captation papier/carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge (en kg/an/habitant)



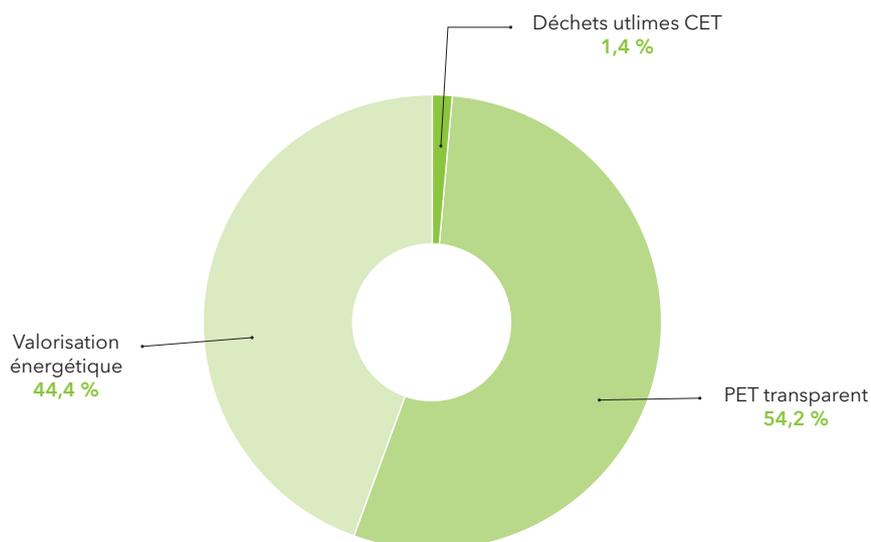
**Indicateur n° 5 :** évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, en recyparcs dans la zone Tibi par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.

## Déchets des ménages : répartition des filières - 2018

**Indicateur n° 6** : tableau de l'ensemble des déchets gérés par Tibi, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets ultimes mis en CET se fixe en 2018 à 1,4 %. Ce bon résultat est obtenu grâce à la suppression de la mise en CET des ordures ménagères et des encombrants depuis 2010.

Le taux de recyclage, 54,2 %, et le taux de valorisation énergétique, 44,4 %, restent pratiquement stables en 2018 par rapport à 2017 : le basculement, en faveur du taux de recyclage, et qui est lié à l'augmentation des quantités collectées au sein des recyparcs en vue du recyclage, est limité à 0,3 %.



## Le traitement et la valorisation des ordures ménagères en 2018

Ordures ménagères traitées et valorisées	94.290 tonnes
Ordures ménagères traitées dans une autre UVE	10.338 tonnes
Mâchefers produits	21.425 tonnes soit 23 % du poids d'OM traitées (valorisés en fondation de voiries)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.935 tonnes soit 9 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes	1.421 tonnes
Boues	338 tonnes
Gâteaux de filtres à manches	68 tonnes

4



## VALORISER

Valorisation énergétique  
des déchets résiduels





## Unité de Valorisation Énergétique

Les déchets ménagers et assimilés, les fractions à haut pouvoir calorifique des déchets encombrants broyés et les refus de tri des PMC sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Pont-de-Loup. Les déchets sont brûlés dans des fours à une température de 850°C minimum.

## Production d'électricité

La chaleur dégagée par l'incinération des déchets permet de transformer de l'eau en vapeur surchauffée (à 39 bars et 390 °C). Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité. Les équipements de l'UVE (notamment les dispositifs d'épuration des fumées) consomment partiellement l'électricité produite. L'électricité excédentaire est injectée sur le réseau pour être rachetée par des sociétés de production énergétique.

## Valorisation du résidu final

En fin de combustion, le résidu final est transformé en mâchefers dont on va extraire la fraction métallique à l'aide d'un overband (aimant permanent). Les deux produits (mâchefers et fraction métallique) sont repris séparément par des sous-traitants pour être valorisés. Les fractions métalliques sont recyclées en sidérurgie tandis que les mâchefers sont utilisés comme fondation de voiries ou dans la construction.



## 1. Les faits marquants

Les travaux de modernisation de l'UVE, démarrés en 2017, se sont poursuivis en 2018.

Un projet d'envergure qui aboutira sur une installation à la pointe de la technologie tant au niveau environnemental que technique.

Les équipes se sont déployées tout au long de l'année aussi bien sur les travaux de génie civil que sur l'installation des équipements de process.

Le planning annoncé a été respecté. Celui-ci comprend notamment :

- Le montage du four-chaudière (charpentes, grilles, réfractaires, chaudière...);
- Le montage des équipements du poste de valorisation énergétique (GTA, bâche alimentaire, dégazeur, aérocondenseur...);
- La création d'un hall destiné à l'extraction des mâchefers et des métaux ;
- L'installation des ponts bascules Entrée/Sortie/Intermédiaire ;
- La réfection des ponts roulants étendus à l'entièreté de la fosse à OM ;
- Les travaux d'électricité HT, BT et contrôle commandes.

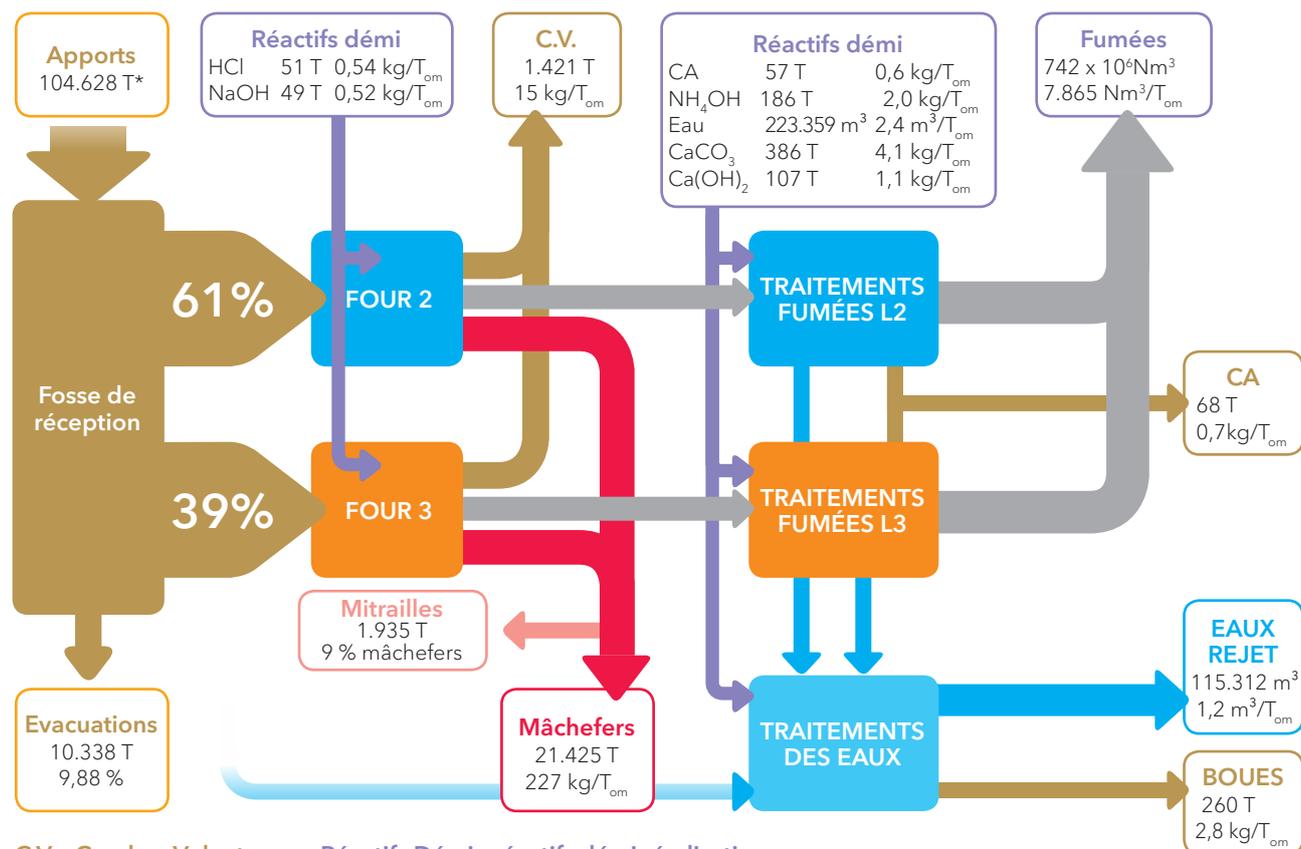
Le bardage des bâtiments se poursuit, avec le bardage du hall four chaudière et sa mosaïque dégradée qui apporte une véritable métamorphose urbanistique et paysagère du site.

En fin d'année, les équipes se sont affairées à vérifier les équipements électromécaniques car les phases de tests à froid et à chaud se dessinent à l'horizon ; le four 1 devrait être opérationnel début août 2019.

Tibi poursuit sa démarche quant au remplacement de l'installation de broyage des déchets encombrants et à son intégration au cœur des installations de l'UVE. Aidée par un assistant maîtrise d'ouvrage, l'intercommunale a lancé fin 2018 un marché public de travaux. Les offres sont attendues pour avril 2019.

Dans sa volonté de valoriser du mieux possible les déchets produits par les citoyens de la zone, Tibi a intégré pleinement la possibilité de fournir de la chaleur et a donc lancé un marché d'étude technico-économique de la faisabilité d'implémenter ce réseau de chaleur.

## 2. Le diagramme des flux matières et réactifs



C.V. : Cendres Volantes

Réactifs Démi : réactifs déminéralisation

CA : Charbon Actif

NH<sub>4</sub>OH : Ammoniaque

CaCO<sub>3</sub> : Calcaire

Ca(OH)<sub>2</sub> : Chaux

\*Dont 5.0631.020 tonnes détournées directement vers des UVE soeurs en raison des travaux de modernisation.

Déchets		
Apports Totaux	104.628	tonnes
Evacuation	10.338	tonnes
	9,88	%

Produits valorisés		
Mâchefers	21.425	tonnes
	227,23	kg / Tom
Mitrailles	1.935	tonnes
	20,52	kg / Tom

RÉFIOM		
Cendres Volantes	1.421	tonnes
	15,07	kg / Tom
Charbon actif	68	tonnes
	0,72	kg / Tom
Boues (gâteaux)	260	tonnes
	2,76	kg / Tom
Autres	241	tonnes
	2,56	kg / Tom

Rejets		
Fumées	742	10 <sup>6</sup> Nm <sup>3</sup>
	7.865	Nm <sup>3</sup> / Tom
Eaux	115.312	m <sup>3</sup>
	1,22	m <sup>3</sup> / Tom

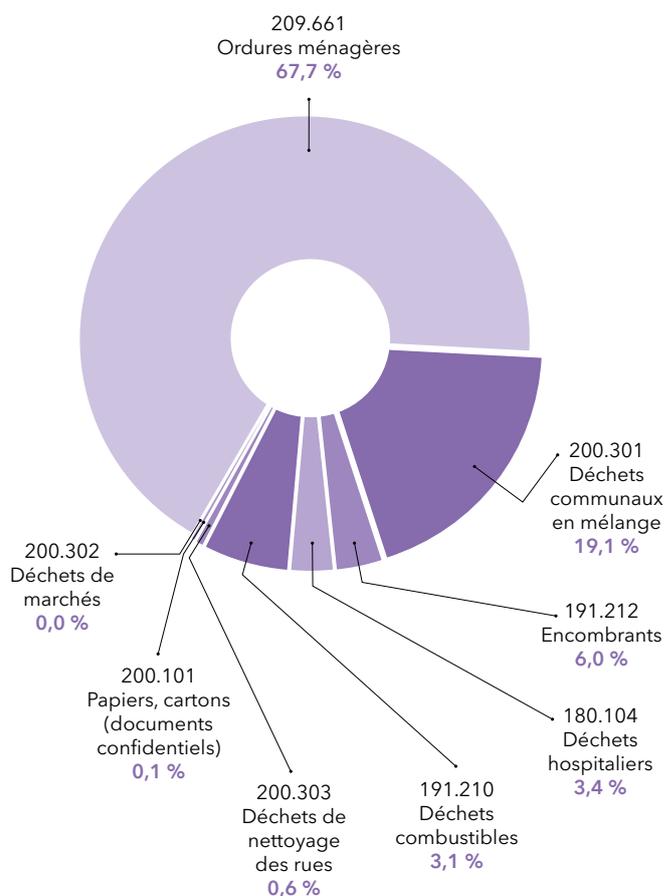
Réactifs		
Charbon actif	57	tonnes
	0,6	kg / Tom
Ammoniaque (NH <sub>4</sub> OH)	186	tonnes
	1,97	kg / Tom
Eau de Sambre	223.359	m <sup>3</sup>
	2.369	kg / Tom
Calcaire (CaCO <sub>3</sub> )	386	tonnes
	4,09	kg / Tom
Chaux hydratée (Ca(OH) <sub>2</sub> )	107	tonnes
	1,13	kg / Tom
Acide Chlorhydrique (HCl 30%)	51	tonnes
	0,54	kg / Tom
Soude caustique (NaOH 30%)	49	tonnes
	0,52	kg / Tom
NaOH 20%	314	tonnes
	3,33	kg / Tom

### 3. Les flux des déchets

Déchets		
Apports Totaux	104.628	tonnes
Évacuation	10.338	tonnes
	9,88	%
Quantité incinérée	94.290	tonnes

Les apports de déchets en 2018 étaient répartis comme suit :

Nature des apports		
209661 - Ordures ménagères.	70.869	tonnes
200301 - Déchets Communaux en mélange	19.970	tonnes
180104 - Déchets hospitaliers	3.530	tonnes
191210 - Déchets combustibles	3.245	tonnes
191212 - Encombrants	6.296	tonnes
200303 - Déchets de nettoyage des rues	613	tonnes
200302 - Déchets Marchés	34	tonnes
200101 - Papiers/cartons (documents confidentiels)	71	tonnes
<b>Total</b>	<b>104.628</b>	<b>tonnes</b>



#### Déchets excédentaires et encombrants

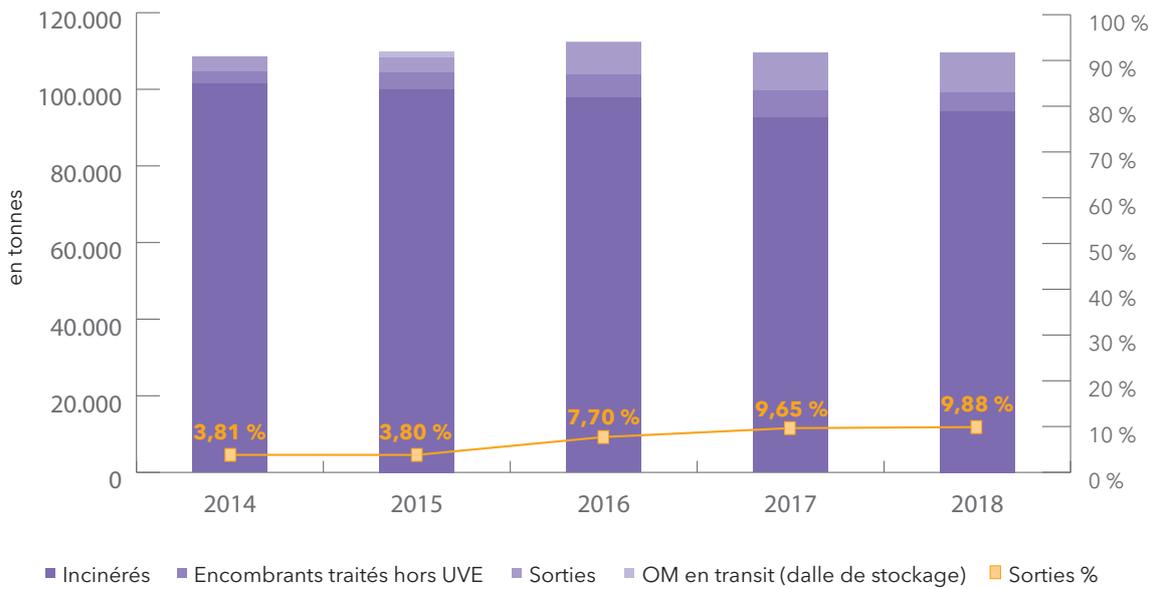
Lorsque la fosse de stockage des déchets est saturée suite à un arrêt prolongé, programmé ou accidentel d'un four, les déchets excédentaires sont rechargés en semi-remorques et acheminés vers d'autres UVE. En 2018, le stockage transitoire via la dalle de stockage temporaire de Sombreffe est de 960 kilos.

En raison des travaux de modernisation, le taux de disponibilité des équipements a été impacté, réduisant légèrement les capacités de traitement de

l'UVE. Dès lors, 4.863 tonnes d'encombrants broyés ont encore dû être traités à l'extérieur, par faute de moyens techniques adaptés (tels qu'une fosse de plus grande capacité dont se dote l'UVE via son projet de modernisation)

L'évolution de la quantité de déchets apportés à l'UVE reste sensiblement constante au cours des dernières années

Année	Apports	Sorties	Incinérés	Encombrants traités hors UVE	OM en transit (dalle de stockage)	
2014	105.485	4.014	101.471	3.084 (broyés et non broyés)		tonnes
2015	103.981	3.951	100.030	4.368	1 436	tonnes
2016	105.967	8.156	97.811	6.136 (broyés et non broyés)	268	tonnes
2017	102.443	9.917	92.526	7.110 (uniquement broyés)	0	tonne
2018	104.628	10.338	94.290	4.863 (broyés et non broyés)	0.96	tonne

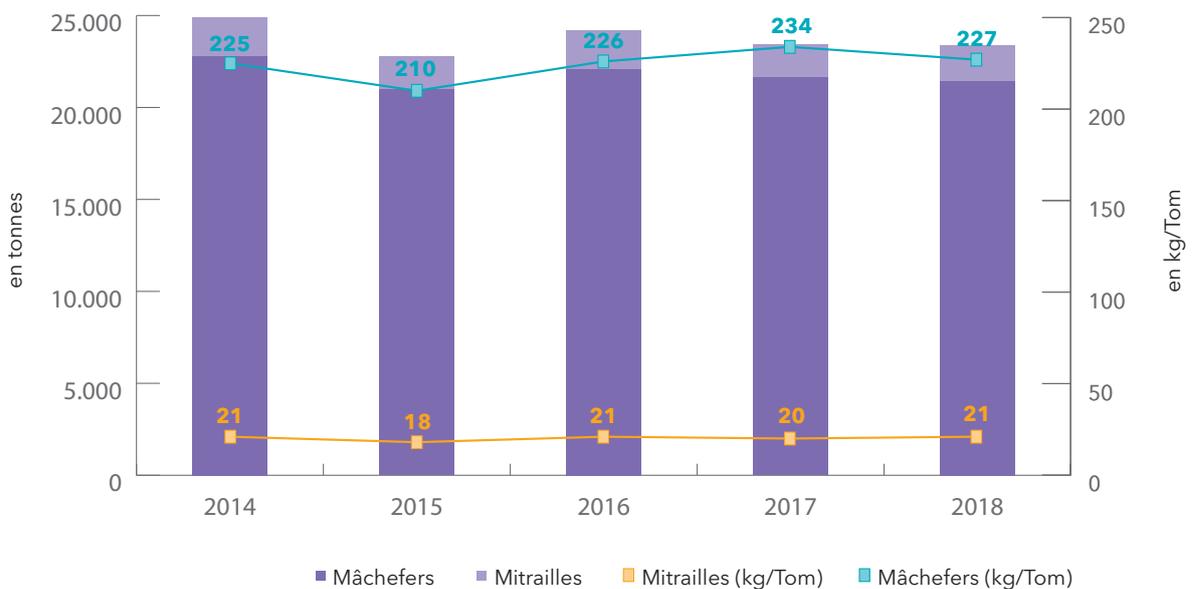


#### 4. Les produits valorisés

Produits valorisés		
Mâchefers	21.425	tonnes
	Soit 22,7% des OM	
Mitrailles	1.935	tonnes
	Soit 2,1 % des OM	
L'ensemble des sous-produits valorisés indépendamment de la valorisation énergétique représente globalement près de 25% des OM traités		

#### Evolution sur 5 ans

En 2018, la quantité de mâchefers produits et de mitrailles récupérées à l'UVE reste globalement dans les mêmes proportions, soit près de 25 % en poids des tonnages de déchets incinérés.



## 5. Les RÉFIOM\*

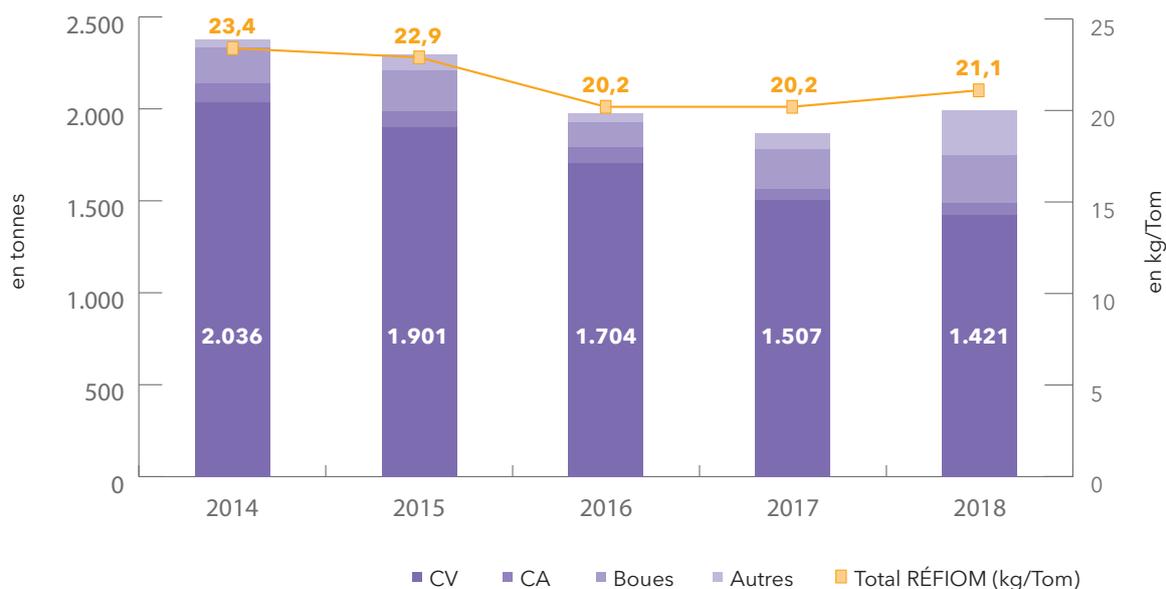
RÉFIOM		
Cendres Volantes	1.421	tonnes
		Traitement et mise en CET classe 1
Charbon actif	68	tonnes
		Traitement et mise en CET classe 1
Boues (gâteaux)	260	tonnes
		Traitement et mise en CET classe 1
Autres	241	tonnes
		Traitement et mise en CET classe 1

L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 2 % des OM traitées

### Evolution sur 5 ans

En 2018, la quantité des RÉFIOM produits reste globalement dans les mêmes proportions, soit près de 2 % en poids des tonnages de déchets incinérés.

Année	CV	CA	Boues	Autres	
2014	2.036	99	196	47	tonnes
2015	1.901	83	224	86	tonnes
2016	1.704	84	131	50	tonnes
2017	1.507	58	213	89	tonnes
2018	1.421	68	260	241	tonnes



\*Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

## 6. Le temps de fonctionnement

Ligne 2 : 7.795 heures

Ligne 3 : 7.349 heures

## 7. L'analyse des rejets

### Rejets atmosphériques

En sortie de four, les polluants contenus dans les fumées sont majoritairement captés par le traitement de fumées. La concentration résiduelle en polluant des fumées est analysée en continu. La surveillance porte sur les :

- poussières totales,
- acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF),
- dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>),
- oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>),
- ammoniac (NH<sub>3</sub>),
- monoxyde de carbone (CO),
- carbone organique total (COT) et métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, CO, Cu, Mn, Ni, V, Hg, Cd, Tl).

### Campagnes ponctuelles

En plus des mesures en continu des rejets atmosphériques, deux campagnes de mesures par un laboratoire agréé sont réalisées pour chaque ligne de valorisation. En 2018, ces campagnes ont été réalisées par SGS Belgium.

Le tableau suivant donne la moyenne des teneurs mesurées pendant les périodes de prélèvement en comparaison des normes de l'AGW (sur base de gaz secs corrigés physiquement de manière légale et rapportés en valeurs normalisées).

L'année 2018 montre un respect des normes d'émissions sur les fours 2 et 3 de l'UVE de Pont-de-Loup au cours des deux campagnes de juin et de décembre 2018.

Polluants	Four 2		Four 3		Normes	
	Concentrations en mg/Nm <sup>3</sup> 11% O <sub>2</sub> gaz secs				Moyenne 1/2 h	Moyenne journalière
	Mai-18	Dec-18	Mai-18	Dec-18		
Poussières	< 0,6	< 0,3	2,9	< 0,5	30	10
HCl	0,69	0,27	0,23	2,2	60	10
HF	< 0,03	< 0,02	< 0,02	< 0,05	4	1
SO <sub>2</sub>	0,09	< 0,19	0,37	0,95	200	50
NO <sub>x</sub>	76	55	17	43	300	100
COT	3,9	< 1,1	< 2,1	3,3	20	10
CO	9,3	8,8	29	43	100	50
NH <sub>3</sub>	0,21	0,34	0,09	< 0,03		10
Sb+As+Pb+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+V	0,02	0,01	0,01	0,06	0,5	0,5
Cd+TL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05 (0,03 restriction PE)	0,05 (0,03 restriction PE)
Hg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	0,05
Campagnes d'analyse	AW-472759.01.A01	AW-497396.01.A01	AW-472759.02.A01	AW-497396.02.A01		

## Prélèvements en continu

Pour contrôler le respect de la norme d'émission de 0,1 ng/Nm<sup>3</sup> (avec une erreur d'arrondi autorisée à 0,199 ng/ Nm<sup>3</sup> en dioxines et furannes), la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumée en continu avec toutes les intercommunales gérant des unités de valorisation énergétique de déchets ménagers.

En pratique, des cartouches de prélèvement sont placées sous scellé dans la cheminée de l'incinérateur. Tous les 14 jours pour le four 3 (et tous les 28 jours pour le four 2), un organisme agréé par la Région wallonne (ISSeP) vient remplacer les cartouches (une par four).

Leur analyse permet de déterminer les quantités de dioxines et furannes émises par l'incinérateur durant la période du prélèvement. Les résultats sont publiés sur le site Internet de la DGRNE (voir ci-après). Il faut

souligner que tout dépassement des normes doit être justifié auprès du Département de la Police et des Contrôles (DPC) et que peut s'ensuivre la fermeture de la ligne d'incinération concernée.

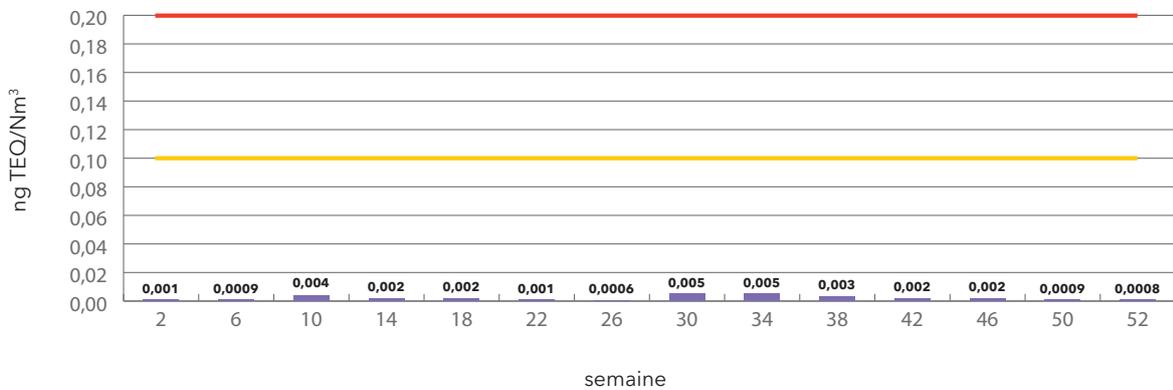
Résultats On-Line : <http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm>

Les liens ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Tibi n'est pas responsable des modifications des sites Internet cités qui annuleraient leur fonctionnement.

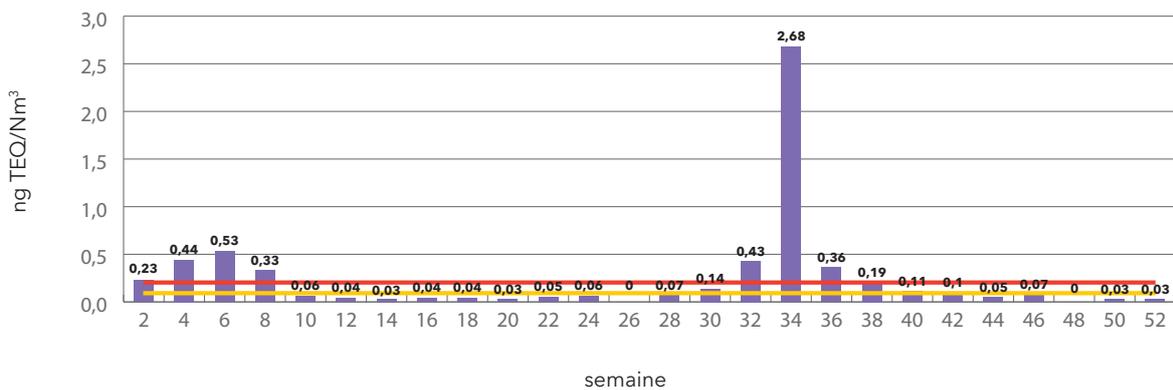
Chaque augmentation importante de la quantité de dioxine rejetée entraîne la mise en place d'un plan d'actions. Celui-ci peut être une vérification de l'état des manches, de l'étanchéité de la cymbale de bypass ou un test complet de l'étanchéité du filtre à l'aide de poudre fluorescente.

L'année 2018 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (0,199 ng/Nm<sup>3</sup>) en dioxines pour le four 2. Par contre, la ligne 3 a fait l'objet de 7 dépassements en dioxines. Les différentes procédures ont été directement appliquées. Le département Police et Contrôle a été averti et le FAM a été inspecté soigneusement par une société spécialisée. Effectivement, des passages entre les zones propres et les zones sales du FAM ont été détectées, expliquant les augmentations significatives des concentrations en dioxines. Les réparations ont été réalisées mais le FAM de la ligne 3 est en fin de vie, il sera d'ailleurs arrêté et remplacé en août 2019.

### Four 2



### Four 3



## Rejets des eaux usées

Les eaux usées en provenance de l'Unité de Valorisation Énergétique du Port de la Praye sont déversées en eaux de surface (la Sambre) pour tous les points, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Seul le point n°5 rejette des eaux industrielles, qui sont traitées avant rejet.

### Rejet 1 :

Eaux pluviales de la voirie d'entrée au site.

### Rejets 2 et 3 :

Eaux pluviales et domestiques du bâtiment administratif, équipé d'une fosse septique.

### Rejet 4 :

Eaux pluviales de la voirie d'accès à la cour de l'usine.

### Rejet 5 :

Eaux de ruissellement de l'aire de manoeuvre des camions-bennes, eaux de ruissellement de la voirie au sud du site (côté Sambre), ruissellement du bâtiment de l'usine et eaux de traitement nécessaires à l'activité de l'UVE. Il est équipé d'une unité de traitement des eaux industrielles, d'une station composée d'un réacteur décanteur et d'un séparateur d'hydrocarbures.

### Rejet 6 :

Déversement éventuel des eaux pluviales en provenance des trous d'homme de remplissage des 2 cuves à mazout, équipé d'un séparateur d'hydrocarbures.

### Rejet 7 :

Eaux domestiques du bâtiment de l'usine, équipé d'une station d'épuration individuelle 8EH.

### Rejet 8 :

Eaux de ruissellement collectées sur la dalle de stockage des conteneurs, canalisées par des collecteurs et acheminées dans un débourbeur/déshuileur puis rejetées à l'égout public menant à la station d'épuration de Roselies.

### Rejet 9 :

Eaux pluviales recueillies par la toiture de la serre, démontée à l'heure actuelle.

## Contrôles et analyses

Des contrôles multiples et réguliers de divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. Les mesures de pH, de température et de la teneur en matières en suspension des eaux de rejet sont réalisées en interne. Un laboratoire agréé vient chaque semaine mesurer les concentrations en DCO, chlorures et sulfates. Ces mesures sont complétées par des analyses trimestrielles et semestrielles

Paramètres mesurés	Unité	Avr 18		Juin 18		Sept 18		Déc 18		Normes
		Rejet 5	Sambre	Rejet 5		Rejet 5	Sambre	Rejet 5	Sambre	
MES	[mg/l]	6,25	62,7	4,6	30,5	4,2	12,4	6,6	13,6	60
DCO	[mg/l]	< 30,6		< 30		69,6		37,2		150
DBO5	[mg/l]	7	2	12	2	14	4	18	3	30
Hydrocarbures apolaires au CCl4	[mg/l]	0,2	< 0,1	< 0,1	0,11	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	5
Hg	[mg/l]	0,01		0,00		0,00		0,00		0,01
Cd	[mg/l]	0,00		0,00		0,01		0,00		0,05
As	[mg/l]	< 0,00		< 0,00		0,00		0,00		0,05
Cr	[mg/l]	0,01		0,00		0,01		0,00		0,15
Tl	[mg/l]	< 0,00		< 0,00		< 0,00		< 0,00		0,5
Ni	[mg/l]	0,02		0,00		0,01		0,00		0,5
Cu	[mg/l]	< 0,00		< 0,00		< 0,00		< 0,00		0,5
Pb	[mg/l]	0,04		0,01		0,02		0,03		0,1
Zn	[mg/l]	0,03		0,01		0,09		0,02		1
<b>Campagnes d'analyse:</b>		<b>eu-180426-08711</b>		<b>eu-1800606-12115</b>		<b>eu-180903-19210</b>		<b>eu-181206-28458</b>		

Les prélèvements et les analyses sont effectués par HVS.

La mesure est obtenue en effectuant la différence eau de rejet - eau de Sambre.

**L'année 2018 montre un fonctionnement sans aucune non-conformité concernant le rejet des eaux.**

Paramètres mesurés	Unité	Mar 18		Oct 18		Normes
		Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	
Volume journalier	[m³/h]					60
Température	[°C]	20,1				30
Phases		absence		absence		Absence
Matières en suspension	[mg/l]	4,3		8,5		60
Matières sédimentables	[ml/l]	0,1	0,1	<0,1	<0,1	0,5
DBO5	[mg/l]	7	2	6	2	30
Hydrocarbures apolaires au CCl4	[mg/l]	0,2	0,1	<0,1	<0,1	5
Détergents totaux	[mg/l]	1,2	1,2	<2	<1,5	3
pH		7,2		8,3		6,5<pH<9
PCB & PCT	[mg/l]	0		0		0
DCO	[mg/l]	30,6		52,2		150
Fluorures	[mg/l]	6,31		6,97		10
Cl-	[mg/l]	2249		2426		6000
Sulfates	[mg/l]	348,2		282,5		500
Dioxines	[ng TEQ / l]	< 0,06		< 0,04		0,3
<b>Campagnes d'analyse:</b>		<b>eu-180426-08713</b>		<b>eu-181025-24322</b>		

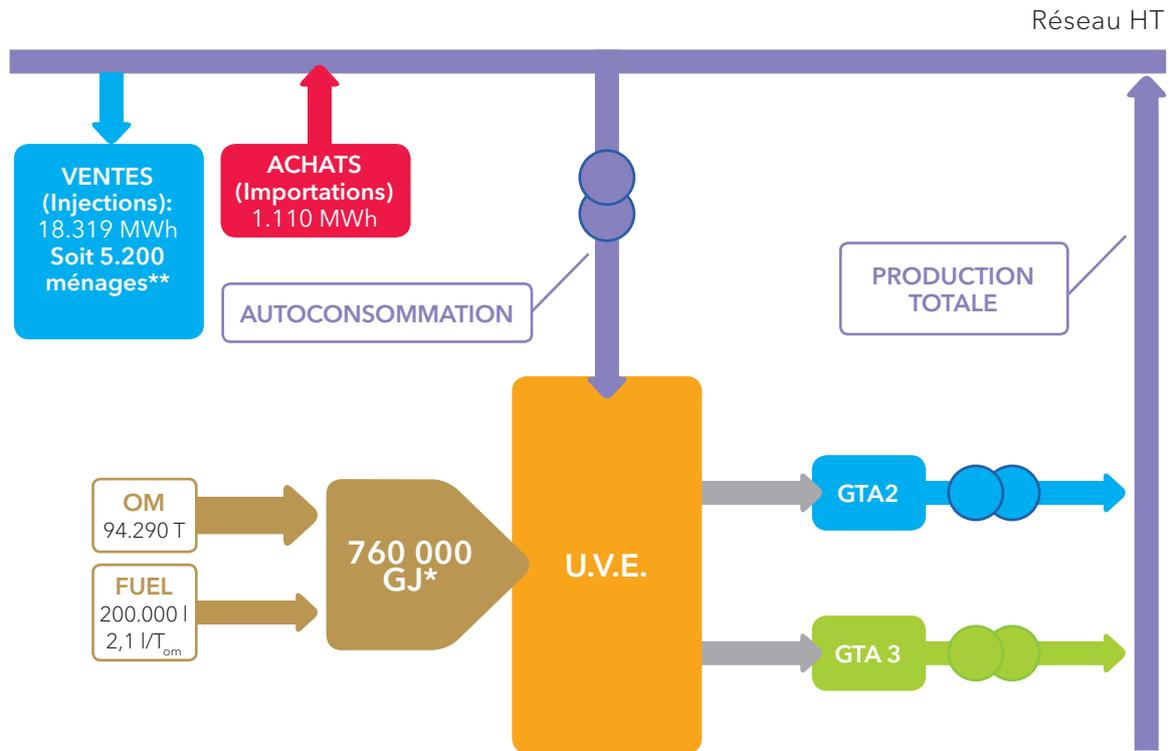
Les prélèvements et les analyses sont effectués par HVS.

La mesure est obtenue en effectuant la différence eau de rejet - eau de Sambre.

**L'année 2018 montre un fonctionnement sans aucune non-conformité concernant le rejet des eaux au point 5.**

## 8. Le bilan énergétique en 2018

En 2018, l'UVE a produit un flux électrique dont 18.319 (15.842 MWh en 2017) ont été réinjectés sur le réseau Lampiris.



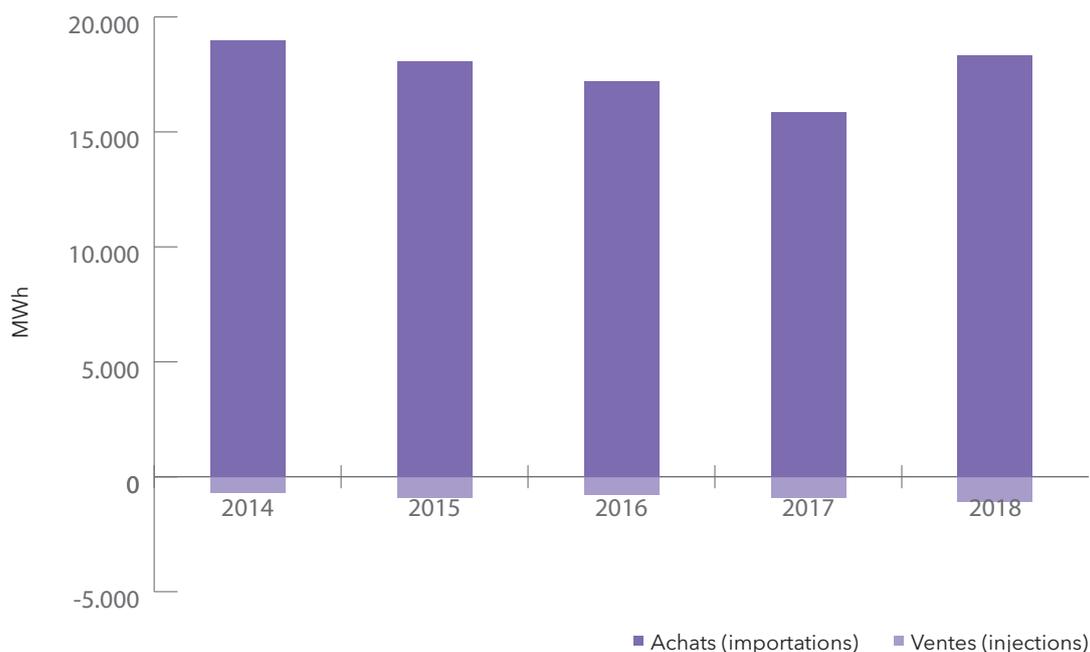
\*Sur base d'un PCI estimé de 1.800 kcal/kg ( 7,52 GJ/t) pour les OM résiduelles, de 3.000 kcal/kg (12,54 GJ/t) pour les déchets à haut PCI du fuel de 35,13 MJ/l. L'apport énergétique du fuel comprend aussi la consommation pour les phases d'arrêts et démarrages.

\*\*Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh.

Année	Achats (importations)	Ventes (injections)	Productions (mwh)	
2014	-697	18.963	31.674	MWh
2015	-926	18.060	30.486	MWh
2016	-776	17.190	29.719	MWh
2017	-932	15.842	26.975	MWh
2018	-1.110	18.319	*	MWh

\*Données non disponibles suite au changement de la cabine C1 dans le cadre des travaux de modernisation.

## Production et échanges électriques - évolution sur 5 ans :



### 9. Le comité d'accompagnement des riverains

En 2018, deux réunions se sont tenues, les 29 mai et 6 novembre, basées sur des échanges d'informations concernant le fonctionnement de l'UVE.

### 10. Le système de management environnemental

De manière générale, Tibi tient à poursuivre sa logique d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE au travers de sa certification EMAS tout en visant à réduire les nuisances à leurs seuils minima.

Chaque année, le Système de Management de l'Environnement mis en place sur le site du Port de la Praye est audité par un vérificateur externe.

L'audit de certification s'est déroulé les 29/03 et 26/06.

Les aspects réglementaires sont tous maîtrisés (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée). Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Ayant pour but de réduire ou de mieux maîtriser ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable.

Chaque année, Tibi publie sa déclaration environnementale, celle-ci est téléchargeable sur le site internet de Tibi ([www.tibi.be](http://www.tibi.be) - <http://tibi.be/publications.htm>) dans la rubrique consacrée à EMAS.

# CERTIFICAT

## EN ISO 14001 : 2015 Système de Management de l'Environnement

### VINCOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

**ICDI**

sis à

**1, rue port de la Praye  
6250 Pont de Loup  
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

**Ensemble des activités menées sur le site de l'UVE (Unité de Valorisation énergétique) de Pont-de-Loup**

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **60632018pa**.

Numéro du certificat : **16 EMS 981a**  
Date de délivrance initiale : **17 mai 2016**  
Valable du **9 juillet 2018** jusqu'au **8 juillet 2021**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 9 juillet 2018 moyennant respect du Règlement Général de Vincotte sa.



Au nom de l'organisme de certification :

Eric Louys  
Président de la Commission de Certification





# ADMINISTRER

Ensemble vers  
l'excellence !



## Fédérer nos parties prenantes

La candidature et la nomination de notre intercommunale au concours de « L'Organisation Publique de l'Année 2016 » confirme que du chemin a été parcouru tant en termes de bonne gouvernance que de résorption des retards accumulés sur les plans technique et administratif.

L'intercommunale fédère aujourd'hui ses parties prenantes en développant une stratégie gagnante, tout en orientant l'amélioration continue de ses services en faveur de la satisfaction de ses clients et en diffusant une communication positive, transparente et cohérente.

## S'appuyer sur nos atouts !

Nos plus grands atouts relèvent incontestablement de notre personnel par son expertise, sa réactivité, sa faculté d'adaptation au changement, sa flexibilité, sa créativité, son agilité ainsi que son enthousiasme à se réinventer chaque jour.

La gestion des ressources humaines est donc passée au cœur de la stratégie de l'entreprise, en tant que moteur de changement.

## Améliorer notre efficience

L'intercommunale poursuit une stratégie qui vise :

- à la rationalisation et l'optimisation de nos processus ;
- la poursuite du bien-être et de la sécurité de notre personnel et des usagers de nos différents services ;
- l'amélioration de la qualité du service public rendu au meilleur coût ;
- l'innovation, l'efficience et l'ambition de tendre vers l'Excellence.



## 1. Les Ressources Humaines

### Transformation du Service RH et consolidation des politiques RH

Les grands changements opérés en 2017 concernant les logiciels de gestion des prestations et des absences et d'administration salariale du personnel ont nécessairement engendré une période de stabilisation en 2018.

La modification profonde du Règlement de travail initiée en 2016 et poursuivie en 2017 a abouti en janvier 2018. Un texte actualisé a été distribué à l'ensemble des travailleurs de l'intercommunale. La volonté est désormais de faire vivre ce document et de l'adapter fréquemment aux évolutions de l'entreprise.

Par ailleurs, le projet d'actualiser le Statut Administratif et Pécuniaire a été redéfini et postposé à 2019 compte tenu notamment de la nécessité de mettre en place un mécanisme similaire à ce qui existe dans le secteur privé pour les travailleurs investis d'un poste de direction ou de confiance. La volonté de redéfinir les carrières en fonction des métiers et de leurs spécificités est toujours présente et renforcée par l'intégration de nouveaux métiers.

### Développement et gestion du capital humain

#### ■ Formations en leadership et amélioration des pratiques de management

Il est primordial de gérer le capital humain de manière dynamique et flexible. A cette fin, une formation de toute la ligne hiérarchique en leadership et pratique de management a été initiée en 2016 et poursuivie en 2017.

Après l'enseignement des concepts théoriques et l'analyse de situations vécues, la démarche a été prolongée en 2018 par l'organisation de coachings individuels pour la première ligne d'encadrement et de coachings d'équipe pour la deuxième ligne d'encadrement. Cette formation sera poursuivie avec le personnel d'encadrement du Service Propreté Publique en 2019.

Dans une même optique de renforcer le management et améliorer la transversalité entre les différents services, une journée de réflexion a été organisée au cours du dernier trimestre de l'année dans un cadre extérieur et ludique.

Afin de suivre l'évolution du monde professionnel vers plus de flexibilité et d'autonomie, un cadre général pour le télétravail occasionnel a été déterminé dans le cadre de la modification du Règlement de travail. Les premiers télétravailleurs ont apprécié l'expérience.

#### ■ Recrutement et mobilité interne

De nombreux recrutements et promotions ont été menés en 2018, notamment des Chargeurs, des Préposés et Préposées Recyparcs, des Assistants Administratifs, un Chef de Service QSE, un Chef de Service Achats, Assurances et Juridique, un Gestionnaire Marchés Publics, un Responsable Opérationnel Recyparcs, un Gestionnaire RH, un Adjoint au Service Charroi, deux Brigadiers Propreté Publique, un Electromécanicien rondier et un Opérateur Maintenance Valtris. De nombreux agents ont également eu l'opportunité de bénéficier de la mobilité interne, ce qui leur a permis de réorienter leur carrière au sein de l'Intercommunale.

L'année 2018 a été marquée par l'intégration du nouveau Service Propreté Publique au sein de l'intercommunale et, en conséquence, l'engagement de quarante-six nouveaux travailleurs et la mise à disposition de douze agents de la Ville de Charleroi. Les activités ont débuté le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Une analyse des opportunités de réduction des charges et des subventions a été menée préalablement à ces nombreux engagements et a permis l'obtention d'un projet d'aide à l'emploi.

#### Formations à destination du personnel

Une entreprise performante se doit de connaître ses ressources et savoir en tirer le meilleur profit. C'est donc en poursuivant l'objectif de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que le Service RH a recueilli les besoins en formation de différents services afin de mettre en place un plan de formation transversal.

S'inscrivant notamment dans une démarche de prévention de l'absentéisme et particulièrement l'absentéisme causé par des situations de stress et de burnout mais également dans une démarche d'amélioration et de recherche de l'efficacité, une formation en gestion du temps de travail et du stress a été organisée durant le dernier trimestre 2018 à destination du personnel administratif. L'objectif poursuivi était de mettre à disposition des travailleurs des outils qui leur permettront d'organiser, de prioriser et de planifier leurs tâches afin d'améliorer leur gestion du temps et du stress.

Toujours dans une volonté de performance et d'efficacité de nos travailleurs, plusieurs formations liées aux logiciels métiers (géolocalisation, IDtech, Myfost,...) mais aussi différents recyclages (secourisme, EPI,...) ont été mis en place. La performance de nos travailleurs passe également par la formation RGB dont ont pu bénéficier certains de ceux-ci dans le cadre d'évolution de carrière et/ou de promotion.

L'efficacité se traduit aussi par la qualification, par conséquent, nous suivons nos chauffeurs dans leurs obligations relatives à leur permis de conduire. En 2018, le module de formation CAP Chauffeur portait sur le tachygraphe. Plusieurs formations techniques telles que la conduite d'engins, le brevet cariste, l'électricité industrielle, la gestion des tris des déchets, la manutention des charges, les notions des marchés publics,... ont été organisées.

Parallèlement, l'année 2018 sonne également la fin de la deuxième période d'évaluation qui devra être conclue par une évaluation individuelle de chaque travailleur en fonction notamment de ses objectifs individuels et des objectifs collectifs du service. Et de nouveaux objectifs seront fixés pour la période d'évaluation 2019-2020.

## La participation à l'évolution de l'entreprise

### Groupe de mobilisation

Le Service RH a la responsabilité de soutenir l'entreprise dans l'amélioration continue de ses processus et dans sa recherche d'excellence. C'est dans cette logique que le projet de « Mobilisation du personnel » est né.

Suite à l'analyse des résultats de la deuxième enquête Masterkey en juin 2017, un nouveau groupe a été constitué à partir de candidatures spontanées. Encadré par un facilitateur externe, ce groupe a choisi de travailler le thème de la solidarité. Deux projets pilotes sont nés de la réflexion des groupes de travail constitués des représentants des travailleurs. Le premier projet consiste en l'organisation d'un team building récréatif lors de l'après-midi du personnel. Le second projet vise à permettre une meilleure connaissance des autres métiers de l'intercommunale en organisant un « Vis mon job ».

### Culture collaborative

Aujourd'hui, il est impossible de faire l'impasse sur la collaboration et l'innovation. C'est pourquoi nous devons favoriser l'émergence d'une culture collaborative au service de l'évolution de notre intercommunale. C'est là que des technologies comme les web conférences, les visioconférences et les communications unifiées peuvent faire toute la différence.

Le service Informatique est le prescripteur naturel de ces technologies et par vocation évidente, le service RH travaille en étroite collaboration avec celui-ci, le but étant d'apporter une collaboration fluide entre les équipes et les services, tout en créant un environnement où chacun peut améliorer ses compétences dans l'intérêt de l'intercommunale. Nous devons donc développer la dimension connectée, collaborative et créative de nos équipes.

Notre volonté était d'engager le processus en impliquant directement nos collaborateurs. A cet effet, dans le dernier trimestre 2018, des focus groupes représentant le personnel ont travaillé sur l'identification des besoins pour permettre la mise en place d'une « culture collaborative ». Le travail avec les focus groupes sera poursuivi en 2019.

En définitive, les valeurs d'une entreprise définissent les comportements humains et les bonnes pratiques nécessaires à la réalisation de ses objectifs stratégiques et en sont par conséquent les fondations. Il est évident que ces deux projets d'intégration et d'idées novatrices s'inscrivent dans cet objectif de faire vivre et de véhiculer les valeurs de l'intercommunale.

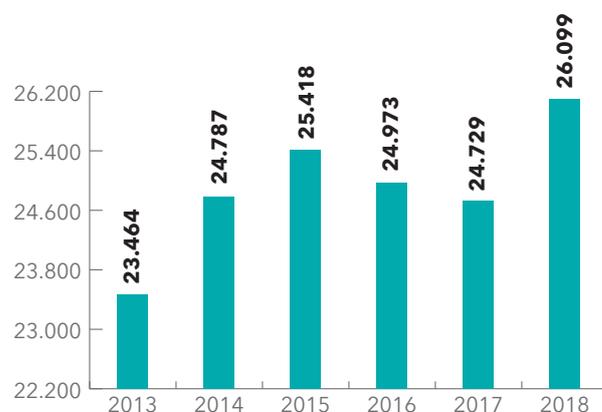
## Volume de l'emploi



Nombre moyen de travailleurs au cours de l'année 2018 (Bilan social)

L'augmentation du volume de l'emploi s'explique par la création au 01/03/2018 du nouveau service Propreté Publique.

## Evolution des frais de personnel



Bilan social

L'augmentation des frais de personnel s'explique également par la reprise de l'activité de propreté publique et l'engagement de 65 travailleurs.

## 2. Le comité de Prévention et Protection au Travail (CPPT)

Comme à l'accoutumée, le CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail) s'est réuni à dix reprises en 2018. Chacune des réunions a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal reprenant le compte-rendu des actions en matière de sécurité et de bien-être au travail à mettre en place par les différents services de Tibi.

### 12 rapports mensuels

Dans ce contexte, le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) a rédigé et présenté 12 rapports mensuels en 2018. Chacun de ces rapports ont repris une synthèse des accidents du travail qui ont eu lieu le mois précédent ainsi que diverses statistiques : taux de fréquence, de gravité, moyenne géométrique et mises en perspective avec les objectifs demandés. Ces documents ont également mentionné le suivi des mesures de prévention prises par le SIPP, SEPP et SECT. La rédaction de ces rapports a notamment permis au SIPP d'opérer une mise à jour mensuelle de son plan d'actions annuel. Objectif de la démarche : stimuler la prise en charge des diverses mesures.

### QSE : Qualité Sécurité Environnement

Le SIPP a été intégré dans le nouveau service Qualité Sécurité Environnement (QSE) et s'est vu renforcé de deux conseillers en prévention supplémentaires. Le sang nouveau dans la prévention interne a entraîné une redynamisation dans la gestion des réunions du CPPT. En effet ces réunions s'appuient à présent davantage sur le système dynamique de gestion des risques (SDGR), et en particulier sur les enseignements tirés de la visite des lieux de travail réalisés par le Service Externe de Prévention et de Protection au Travail (SEPP).

### Plan annuel d'action

En cette fin d'année 2018 un ambitieux plan annuel d'actions a été rédigé et validé par le CPPT. Ce plan, résolument dynamique, reprend l'ensemble des mesures de prévention programmées pour une réalisation en 2019. Basée sur le principe du plan quinquennal et nourrie des informations collectées durant l'année, chaque action se veut concrète. Un suivi systématique de l'avancement est programmé à chaque CPPT.



### Synthèse des accidents du travail

Le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) a proposé une synthèse des accidents du travail ayant eu lieu le mois précédent et des statistiques et analyses les concernant, les mesures de prévention prises par le Service Interne (visites sur le terrain, études de nouveaux produits ou équipements, réalisation d'affiches ou documentations...) et les recherches en matière de bien-être (réunions avec les fournisseurs, consultations de spécialistes, etc.).

### États des lieux et visites sur sites

Le SIPP s'est régulièrement rendu sur les différents sites de l'Intercommunale afin d'y réaliser des états des lieux en matière de bien-être au travail. Il s'est également assuré du suivi des mesures adoptées en CPPT. Ces visites, menées avec le Service Externe de Prévention et Protection (SEPP), ont permis de vérifier que les conditions de travail et les équipements de travail et de protection sont bien adaptés aux travailleurs. Les doléances et suggestions émises par des travailleurs lors de ces visites participatives ont été prises en compte et examinées.



## Faits marquants 2018

Pour essayer d'identifier les facteurs pouvant influencer les accidents du travail, il est indispensable de les caractériser. Depuis plusieurs années, diverses analyses croisées sont réalisées, en liant par exemple les natures et sièges de lésions aux différents métiers de l'intercommunale. Une analyse statistique poussée des quatre dernières années souligne la prédominance de la manutention et des chutes dans les accidents du travail.

Pour tenter de diminuer le risque d'accident et conscientiser les agents, le SIPP et la ligne hiérarchique ont organisé des formations et rappels sur la manutention manuelle de charges.

Le SIPP, sur base des analyses effectuées, s'emploie à élaborer des actions préventives plus ciblées. Il est à noter que la cause principale des accidents est d'ordre comportemental et non matériel, ce qui souligne les effets d'une politique de gestion en bon père de famille de cet aspect.

Les besoins et les candidats à la formation d'Équipiers de Première Intervention ont été définis, mais les formations ont dû être reportées à 2019 suite à des difficultés dans l'attribution du marché.

Un audit sur la « vision de la sécurité dans l'ensemble de l'intercommunale » a été réalisé en 2018. Cet audit comportait deux axes : le premier s'articulait autour de la sécurité de « terrain », le respect de la législation ; le second a porté plus spécifiquement sur le côté « managérial », relationnel et communicationnel autour de la thématique de la sécurité. Au terme de cet audit, des actions et méthodes de travail ont été proposées afin de dynamiser et rendre encore plus performante la sécurité des travailleurs. La mise en place de ces actions a débuté et se poursuivra en 2019.

Parmi les actions concrètes, nous pouvons souligner les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement de l'intercommunale, une refonte de l'organigramme a été réalisée de manière à créer un nouveau service « Qualité, Sécurité et Environnement » regroupant les compétences du SIPP, du Gardiennage et de l'Environnement. Un responsable QSE a également été recruté.
- Renforcement de l'équipe des conseillers en prévention (de 2 à 4).
- Validation d'un plan d'actions annuel fort pour 2019.
- Renforcement de la présence sur le terrain tout en garantissant une disponibilité optimale.



## 3. Les accidents du travail en 2018

Statistiques	Nombres
Nombre d'accidents du travail avec incapacité	104
Nombre de journées calendrier perdues	2.775
Nombre d'heures de travail réellement prestées par le personnel de Tibi	722.867
Nombre d'heures de travail réellement prestées par les intérimaires + étudiants	13.296,68
Taux de fréquence	143,87
Taux de gravité	3,87
Nombre d'accidents du travail mortels	0
Nombre d'accidents du travail graves	2
Nombre d'accidents du travail survenus sur le chemin du travail	4
Nombre d'accidents du travail relatifs aux intérimaires + étudiants	1
Nombre d'accidents du travail relatifs aux travailleurs externes	0

Ces chiffres sont repris en fonction des données qui sont en possession du SIPP au 14/03/2019





## 4. Un service informatique « sécurisé »

### Gestion de la sécurité de l'information

Déjà active en la matière depuis 2016, Tibi s'applique à garder le cap et le rythme pour être totalement conforme aux attentes du nouveau règlement européen sur la vie privée (RGPD) maintenant en vigueur depuis le 25 mai 2018. Pour rappel, cette nouvelle réglementation impose des règles en matière de protection des données avec des mesures de notification d'incident. Force est de constater que c'est loin d'être une « transformation » facile à mettre en œuvre.

Tibi intègre maintenant au sein de son organisation la gestion de la sécurité de l'information en tant que processus à part entière d'amélioration continue.

### Plan d'actions

Ces mesures génèrent de profondes modifications dans le fonctionnement au quotidien de Tibi. À partir d'un état des lieux sur la sécurité de l'information qu'elle a réalisé en 2016, Tibi a défini une politique de sécurité de l'information et un plan d'actions sur trois ans. Ce dernier est structuré autour de 5 axes essentiels : engagement de la direction, conformité, sécurité des systèmes d'information, amélioration permanente et culture d'entreprise.

### Mise en conformité des processus

En 2018, Tibi peaufine sa mise en conformité au RGPD de ces processus traitant les données des citoyens. Ceux-ci font l'objet d'une formalisation précise des directives qui cadrent et définissent exactement ce que l'intercommunale attend de tous ses collaborateurs par rapport au respect de la vie privée.

### Formation du personnel

Afin d'informer ou former tout le personnel, l'intercommunale a également mis en place une campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information pour son personnel. Cette campagne a mis en évidence les risques informatiques qu'encourent les utilisateurs des logiciels et le matériel numérique couramment utilisés.

### La gestion informatique

En 2018, l'intercommunale a concrétisé les projets informatiques suivants :

- Extension du système d'analyse des appels téléphoniques entrants : le but est de fournir aux différents services, offrant un support aux citoyens, la possibilité d'améliorer la qualité de leur prise en charge au travers d'analyses, en nombre et en temps de réponse, des appels entrants ;
- Démarrage d'un chantier de modernisation du matériel audio/visuel des salles de réunion. L'accent a particulièrement été mis sur la facilité d'utilisation

avec des moyens de liaison vidéo/audio sans fil et une automatisation accrue.

- Remplacement complet du parc d'impression. Les copieurs et imprimantes sont plus rapides et efficaces. L'intégration a été améliorée et toutes les machines disposent maintenant d'un scanner en prévision de l'augmentation de la dématérialisation des documents papier induite par la gestion documentaire informatisée à venir.
- Tous les recyparcs sont maintenant équipés de nouvelles liaisons de données beaucoup plus efficaces et sécurisées. En particulier, elles seront utilisées par les prochains systèmes de caméra qui seront installés en 2019 par Tibi dans tous les recyparcs.
- Un système d'accès à un environnement informatisé et sécurisé pour le travail à distance, à savoir la mise en place de moyens d'accès et la définition de convention d'utilisation avec les agents concernés.

### Bonnes pratiques ITIL

Le service informatique favorise la mise en place et l'application de recommandations en menant des actions basées sur les bonnes pratiques ITIL. Il s'agit notamment d'accentuer l'approche d'aide aux utilisateurs, les aspects formations, l'amélioration et la modernisation de l'environnement, une gestion intégrée et cohérente des solutions logicielles et des outils métiers, la prévention et les actions correctives suivies.

### Risques importants de dysfonctionnements

Relativement complexe et sensible, l'informatique propose un panel de solutions d'une incroyable diversité. Cette spécificité va de pair avec les difficultés de les faire collaborer sagement et en toute sécurité. Le tout peut induire des risques importants de dysfonctionnements qui peuvent avoir des conséquences majeures comme des pertes ou des divulgations d'informations. Responsable de ses données tant du point de vue de son accessibilité, sa pérennité et sa confidentialité, l'intercommunale s'est donnée comme objectif de veiller à atteindre un niveau de maturité en sécurité du système d'information suffisant, en accord avec les normes actuelles et les obligations légales.

### Amélioration de la sécurité du système d'information

Pour atteindre un niveau de maturité en sécurité correcte, l'intercommunale évalue régulièrement la sécurité du système d'information (serveurs, infrastructures, processus...) du service informatique afin de s'assurer que ce dernier est toujours suffisamment sécurisé et adapté. En la matière, un objectif majeur reporté de 2017 concernait la finalisation du très important plan « Disaster Recovery Plan » (DRP).



Celui-ci est impacté par un retard conséquent sur la mise en place d'une nouvelle liaison numérique entre le site du pôle environnemental et celui de l'Unité de Valorisation Énergétique. En 2018, cette liaison a enfin été mise en place avec succès. Elle a totalement été remaniée, elle est dupliquée et surtout elle est maintenant beaucoup plus efficace. Elle jouera adéquatement son rôle dans le plan DRP qui reprendra son cours en 2019.

### Outil de diffusion de l'information

L'informatique est un excellent outil de diffusion de l'information. C'est pourquoi l'intercommunale s'est donnée pour objectif de veiller à s'équiper d'outils de diffusion, de projection et de présentation de l'information en phase avec les moyens modernes de communication et d'interactivité. L'objectif initial de 2018 pour transformer l'intranet en un vrai centre collaboratif a été reporté à 2019. Celui-ci consiste en la mise en place de nouveaux espaces d'échange et de sauvegarde de l'information numérique (mémo, documents, fichiers et autres) le tout dans une structure d'accès plus ergonomique.

L'analyse préliminaire à cette mise en place a mis en évidence la nécessité d'approcher ce projet en faisant participer les utilisateurs finaux. Tibi souhaite cibler au mieux les besoins et attentes de chacun. Pour s'aider dans cette tâche, l'intercommunale s'est adjoint les services d'un nouveau prestataire spécialisé qui a pour mission de coordonner les échanges avec tous ses services et leurs métiers.

### Exploitation optimum du matériel et des services informatiques

Afin que les collaborateurs exploitent au mieux le matériel et les services informatiques mis à leur disposition, Tibi veut leur permettre d'acquérir un niveau de connaissance nécessaire et suffisant. Sur ce point, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- Plan de formations spécifiques à destination des Recyparcs sur l'usage efficace du système d'enregistrement des accès, ceci afin de compléter les compétences et le niveau de connaissance des collaborateurs ;
- La documentation de services, processus et procédures informatiques. Ce besoin documentaire est une mesure obligatoire de bonne gestion induite par la volonté de l'intercommunale de se conformer aux règles de bonnes pratiques et aux normes qui touchent autant la gestion des services informatiques que la sécurité de l'information.



Réalisation de la phase 1 du projet de réaménagement

## 5. Patrimoine et travaux



### Bâtiments et infrastructures techniques

L'intercommunale jouit d'un Pôle environnemental à Couillet, sous la forme d'une propriété d'environ 23 ha d'un seul tenant avec un quai de transbordement de plus de cinq-cents mètres sur la Sambre. L'objectif de l'intercommunale est de développer sur ce site un véritable village du recyclage. La première étape de ce développement est la construction d'un réseau de voiries internes permettant de mieux rationaliser l'espace et de donner la possibilité à des entreprises présentant des activités en synergie avec celles de l'intercommunale de s'implanter sur le site de Couillet.

Il est à rappeler que sur ce site, la SPAQuE a procédé à des mesures de réhabilitation de terres polluées par les industries lourdes qui l'avaient occupé antérieurement (d'où sa dénomination « Cockerill-Sambre II »). De commun accord avec la SPAQuE, un projet de redéveloppement sur ces terrains a été mis en place.

La phase 1 de ce projet, qui comprend les voiries et leurs équipements, de la rue des Cantines au carrefour des ponts de pesage ainsi que les parkings pour le charroi lourd, s'est achevée fin octobre 2018. Le cahier des charges portant sur la phase 2 fera la jonction entre cette voirie et la rue du Déversoir ; il sera finalisé pour la fin 2018.

Le site de l'UVE a, quant à lui, été équipé d'un nouveau bloc social et d'un nouvel atelier dans le courant de cette année 2018. Dans le même élan de modernisation des infrastructures, l'ancien bâtiment administratif a bénéficié de la rénovation des toitures et façades.

VALTRIS a lancé un projet industriel visant à aménager son centre de tri afin d'assurer, d'ici début 2020, le tri d'un gisement de P+MC estimé à minimum 34.000 tonnes par an. Une réflexion autour de ce projet a donc été lancée et un marché public a été attribué à un bureau d'études afin d'accompagner

l'intercommunale pour tout ce qui concerne les travaux d'extension du bâtiment et des voiries nécessaires au fonctionnement du nouveau process de tri qui sera mis en place par un soumissionnaire spécialisé.

En 2018, Tibi a également élargi le champ de ses activités en créant un nouveau secteur : la Propreté Publique. Ce service est actuellement installé dans des bâtiments modulaires en location. Un marché de travaux a été lancé en 2018 afin de construire un nouveau bâtiment hébergeant les équipes des services de Propreté Publique et de collecte des déchets ménagers, ainsi que tous services utilisant les installations sanitaires, vestiaires et douches du bâtiment administratif. Ce projet sera développé dans l'extension du bâtiment abritant aujourd'hui le service Collectes.

Afin de répondre au besoin des équipes du service Propreté opérant au centre-ville de Charleroi, la ville de Charleroi a, au travers d'une convention à titre précaire, mis des locaux, situés sur le site de la Caserne Trésignies, à disposition de Tibi. Après cette phase transitoire, il est prévu que Tibi acquière définitivement ces locaux de manière à y procéder à de menus travaux de réaménagement.





Recyparc de Pont-à-Celles le jour de l'inauguration du 25 juin 2018



## Recyparcs

Les recyparcs constituent un maillon essentiel de la chaîne moderne de gestion des déchets ménagers et permettent d'ailleurs de collecter, de manière sélective, près de la moitié du gisement des déchets produits par les ménages de la zone intercommunale.

Durant l'année 2018, la modernisation du réseau de recyparcs a été poursuivie, notamment de manière à améliorer la sécurité et le bien-être des agents et des usagers, mais aussi afin d'en optimiser les filières de valorisation. On peut citer :

- Recyparc de Pont-à-Celles : les travaux de rénovation ont été finalisés et la remise en service/ouverture du recyparc au public a eu lieu le 25 juin 2018 ;
- Recyparc de Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet : le recyparc qui avait été mis en fonction en 1994 sera remplacé par une toute nouvelle infrastructure. Le permis unique a été obtenu le 7 mai 2018, la demande de promesse ferme de subvention a été déposée, la pose de la première pierre a eu lieu le 25 mars 2019 ;
- Recyparc de Charleroi I (Couillet 1) : ce recyparc a fait l'objet, en 2018, de réaménagements et de réparations au niveau des dalles de stockage, des clôtures, du portail et du parking ;
- Recyparc d'Anderlues : les talus le long de la rue du Terril ont fait l'objet de réaménagements et de plantations. Un projet d'extension du recyparc a également été élaboré ; il va permettre d'augmenter le nombre de conteneurs à quai de 12 à 24 et déplacera l'accès du parc sur la rue de la Résistance, comme souhaité par la commune.



**ANNEXE 1**
**Tonnages 2018 gérés par Tibi**

Flux	Quantité	Destination
<b>Collecte d'ordures ménagères :</b>	<b>84.796</b>	
Collecte OM 2018	79.164	vers UVE Tibi
Collecte OM 2018 directement vers externe ou en stock intermédiaire	5.632	vers UVE externe/stock intermédiaire
<b>Apports directs à l'UVE du Port de la Praye :</b>	<b>19.833</b>	
Déchets ménagers assimilés en mélange	16.588	Valorisation énergétique
Résidus centre de tri	3.245	Valorisation énergétique
Sous-total entrées à l'UVE du Port de la Praye :	98.997	
Sous-total déchets valorisés à l'UVE	94.290	
Sous-total sorties UVE vers valorisation externe	4.707	
<b>Collectes sélectives et spécifiques :</b>	<b>32.123</b>	
Papiers/cartons	14.244	Recyclage
Verres	8.177	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons)	6.054	Recyclage
FFOM (fraction fermentescible des ordures ménagères)	3.647	Biométhanisation
<b>Tonnages provenant des recyparcs :</b>	<b>90.312</b>	
Inertes	37.412	Recyclage
Encombrants	14.077	Recyclage/Valorisation
Bois	12.221	Valorisation
Plastiques durs	293	Recyclage
Déchets verts	13.957	Compostage
Papiers/cartons	3.710	Recyclage
Métaux	1.656	Recyclage
Verres	1.389	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons)	541	Recyclage
Divers *	856	Recyclage
DEEE	1.472	Recyclage
Textiles	577	Réutilisation
Asbeste-ciment	1.058	CET
Autres déchets **	247	Traitements spécifiques
Verre plat	534	Recyclage
Petits plastiques d'emballages P+	251	Recyclage
EPS	60	Recyclage
<b>Gestion des déchets communaux :</b>	<b>18.164</b>	
Vers Extérieurs (partiel)	16.818	
Vers Transit de Couillet	1.346	
<b>TOTAL</b>	<b>245.228</b>	<b>tonnes</b>

Liège : 1.547 tonnes - Fonds de bougies : 1.200 tonnes

Divers \* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets \*\* : Pneus, bâches agricoles

Commune	Population	Collecte OM par Tibi :							Apports directs à l'unité de traitement du Port de la Praye (hors collecte OM Tibi, y compris retour OM) (en tonnes)
		Tonnage résiduel sacs et poub. des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs et poub. des bâtiments publics divers (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels (kg/an/hab.)	
Aiseau-Présles	10.788	103	0,6	103	2	106	18	19.833 tonnes	
Anderlues	12.254	97	0,9	98	2	100	16		
Chapelle-lez-Herlaimont	14.900	186	0,7	186	5	191	7		
Charleroi	201.816	197	1,6	198	16	214	28		
Châtelet	36.101	191	0,7	191	10	201	18		
Courcelles	31.376	112	0,7	112	12	124	16		
Farciennes	11.247	196	0,3	196	4	200	22		
Fleurus	22.738	177	0	177	21	198	20		
Fontaine-l'Évêque	17.801	185	0	185	10	195	18		
Gerpinnes	12.660	74	1,9	76	2	79	35		
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.529	77	1	78	5	83	16		
Les Bons Villers	9.457	82	2,4	84	7	91	16		
Montigny-le-Tilleul	10.136	75	0,7	76	10	87	20		
Pont-à-Celles	17.287	94	0,9	95	2	97	9		
Moyenne (kg/an/hab.)	422.090	165	1,2	167	12	178	22		
<b>Tonnage global (en Tonnes)</b>		<b>69.803</b>	<b>486</b>	<b>70.288</b>	<b>5.037</b>	<b>75.325</b>	<b>9.471</b>		<b>19.833</b>

**ANNEXE 3****Évolution du tonnage résiduel (sacs et poubelles) des ménages  
(en kg par an par habitant)**

Commune	2014	2015	2016	2017	2018
Aiseau-Presles	73	99	98	101	103
Anderlues	106	90	94	96	97
Chapelle-lez-Herlaimont	203	199	197	193	186
Charleroi	208	202	207	203	197
Châtelet	210	207	203	196	191
Courcelles	90	99	106	107	112
Farciennes	218	215	209	207	196
Fleurus	182	180	190	186	177
Fontaine-l'Évêque	211	202	199	198	185
Gerpennes	75	80	75	71	74
Ham-sur-Heure/Nalinnes	170	171	70	78	77
Les Bons Villers	89	89	89	85	82
Montigny-le-Tilleul	65	84	85	79	75
Pont-à-Celles	79	92	93	91	94
<b>Moyenne</b>	<b>176</b>	<b>174</b>	<b>173</b>	<b>170</b>	<b>165</b>

**ANNEXE 4****Collecte sélective du verre en porte-à-porte dans la zone Tibi de 2014 à 2018**

Commune	2014		2015		2016		2017		2018	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	232	21	237	22	231	21	231	21	226	21
Anderlues	192	16	207	17	210	18	206	17	210	17
Chapelle-lez-Herlaimont	228	15	225	15	235	16	232	16	244	16
Charleroi	3.712	18	3.769	19	3.827	19	3.717	18	3.706	18
Châtelet	598	16	607	17	623	17	610	17	621	17
Courcelles	699	23	702	23	701	22	688	22	677	22
Farciennes	165	15	163	14	165	15	154	14	154	14
Fleurus	418	18	466	20	436	19	436	19	445	20
Fontaine-l'Évêque	301	17	300	17	317	18	315	18	320	18
Gerpennes	287	23	301	24	296	24	278	22	298	24
Ham-sur-Heure/Nalinnes	348	25	358	26	373	27	374	28	384	28
Les Bons Villers	204	22	204	22	219	23	213	23	207	22
Montigny-le-Tilleul	275	27	278	28	281	28	275	27	271	27
Pont-à-Celles	383	23	408	24	407	24	411	24	414	24
<b>Total</b>	<b>8.041</b>	<b>19</b>	<b>8.225</b>	<b>20</b>	<b>8.324</b>	<b>20</b>	<b>8.138</b>	<b>19</b>	<b>8.177</b>	<b>19</b>

**ANNEXE 5**
**Données relatives à la collecte du verre en 2018**

Commune	Population 2018	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.788	226	21	36	3	262	24
Anderlues	12.254	210	17	40	3	250	20
Chapelle-lez-Herlaimont	14.900	244	16	49	3	293	20
Charleroi	201.816	3.706	18	664	3	4.370	22
Châtelet	36.101	621	17	119	3	740	21
Courcelles	31.376	677	22	103	3	781	25
Farciennes	11.247	154	14	37	3	191	17
Fleurus	22.738	445	20	75	3	520	23
Fontaine-l'Evêque	17.801	320	18	59	3	379	21
Gerpennes	12.660	298	24	42	3	340	27
Ham-sur-Heure/Nalines	13.529	384	28	45	3	429	32
Les Bons Villers	9.457	207	22	31	3	238	25
Montigny-le-Tilleul	10.136	271	27	33	3	304	30
Pont-à-Celles	17.287	414	24	57	3	471	27
<b>Global</b>	<b>422.090</b>	<b>8.177</b>	<b>19</b>	<b>1.389</b>	<b>3</b>	<b>9.566</b>	<b>23</b>

**ANNEXE 6**
**Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte dans la zone Tibi de 2014 à 2018**

Commune	2014		2015		2016		2017		2018	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	400	37	389	36	365	34	359	33	349	32
Anderlues	385	32	378	32	378	31	357	29	359	29
Chapelle-lez-Herlaimont	401	27	404	27	398	27	408	27	399	27
Charleroi	7.447	37	7.267	36	7.182	36	7.156	36	7.173	36
Châtelet	1.048	29	1.002	27	974	27	993	27	1.022	28
Courcelles	1.200	39	1.143	37	1.103	35	1.088	35	1.057	34
Farciennes	302	27	285	25	283	25	279	25	278	25
Fleurus	773	34	812	36	780	34	772	34	771	34
Fontaine-l'Evêque	489	28	490	28	508	29	511	29	511	29
Gerpennes	471	38	466	38	453	36	401	32	417	33
Ham-sur-Heure/Nalines	546	40	528	39	543	40	541	40	520	38
Les Bons Villers	332	36	325	35	326	35	315	33	310	33
Montigny-le-Tilleul	443	44	435	43	438	43	441	43	425	42
Pont-à-Celles	654	38	660	39	649	38	659	38	653	38
<b>Total</b>	<b>14.890</b>	<b>35</b>	<b>14.583</b>	<b>35</b>	<b>14.379</b>	<b>34</b>	<b>14.279</b>	<b>34</b>	<b>14.244</b>	<b>34</b>

**ANNEXE 7****Données relatives à la collecte du papier/carton sur la zone Tibi en 2018**

Commune	Population 2018	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.788	349	32	95	9	444	41
Anderlues	12.254	359	29	108	9	467	38
Chapelle-lez-Herlaimont	14.900	399	27	131	9	530	36
Charleroi	201.816	7.173	36	1.774	9	8.947	44
Châtelet	36.101	1.022	28	317	9	1.339	37
Courcelles	31.376	1.057	34	276	9	1.333	42
Farciennes	11.247	278	25	99	9	377	34
Fleurus	22.738	771	34	200	9	971	43
Fontaine-l'Évêque	17.801	511	29	156	9	667	37
Gerpennes	12.660	417	33	111	9	528	42
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.529	520	38	119	9	639	47
Les Bons Villers	9.457	310	33	83	9	393	42
Montigny-le-Tilleul	10.136	425	42	89	9	514	51
Pont-à-Celles	17.287	653	38	152	9	805	47
<b>Global</b>	<b>422.090</b>	<b>14.244</b>	<b>34</b>	<b>3.710</b>	<b>9</b>	<b>17.954</b>	<b>43</b>

**ANNEXE 8****Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2014 à 2018**

Commune	2014		2015		2016		2017		2018	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	166	15	169	16	172	16	171	16	173	16
Anderlues	154	13	167	14	171	14	169	14	164	13
Chapelle-lez-Herlaimont	180	12	180	12	173	12	184	12	208	14
Charleroi	2.733	13	2.769	14	2.860	14	2.928	15	2.955	15
Châtelet	494	14	489	13	490	13	492	14	492	14
Courcelles	500	16	499	16	509	16	502	16	484	15
Farciennes	141	13	145	13	153	13	144	13	147	13
Fleurus	308	14	330	14	324	14	354	16	360	16
Fontaine-l'Évêque	203	12	213	12	211	12	220	12	224	13
Gerpennes	159	13	161	13	161	13	156	12	157	12
Ham-sur-Heure/Nalinnes	155	11	160	12	180	13	185	14	179	13
Les Bons Villers	118	13	117	13	121	13	121	13	117	12
Montigny-le-Tilleul	157	16	158	16	136	13	135	13	135	13
Pont-à-Celles	239	14	231	14	254	15	259	15	258	15
<b>Global</b>	<b>5.708</b>	<b>14</b>	<b>5.785</b>	<b>14</b>	<b>5.915</b>	<b>14</b>	<b>6.019</b>	<b>14</b>	<b>6.054</b>	<b>14</b>

**ANNEXE 9**
**Données relatives à la collecte du PMC sur la zone Tibi en 2018**

Commune	Population	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
	2018	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.788	173	16	14	1	187	17
Anderlues	12.254	164	13	16	1	180	15
Chapelle-lez-Herlaimont	14.900	208	14	19	1	227	15
Charleroi	201.816	2.955	15	259	1	3.214	16
Châtelet	36.101	492	14	46	1	538	15
Courcelles	31.376	484	15	40	1	524	17
Farciennes	11.247	147	13	14	1	162	14
Fleurus	22.738	360	16	29	1	389	17
Fontaine-l'Évêque	17.801	224	13	23	1	246	14
Gerpennes	12.660	157	12	16	1	173	14
Ham-sur-Heure/Nalines	13.529	179	13	17	1	196	15
Les Bons Villers	9.457	117	12	12	1	130	14
Montigny-le-Tilleul	10.136	135	13	13	1	148	15
Pont-à-Celles	17.287	258	15	22	1	280	16
<b>Global</b>	<b>422.090</b>	<b>6.054</b>	<b>14</b>	<b>541</b>	<b>1</b>	<b>6.595</b>	<b>16</b>

**ANNEXE 10**
**Données relatives à la collecte du FFOM en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2014 à 2018**

Commune	2014		2015		2016		2017		2018	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	368	34	360	33	341	32	336	31	335	31
Anderlues	283	24	388	32	384	32	373	31	353	29
Chapelle-lez-Herlaimont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charleroi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Châtelet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Courcelles	1.142	37	1.043	34	1.020	33	1.014	32	1.004	32
Farciennes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fleurus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fontaine-l'Évêque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gerpennes	449	36	436	35	436	35	420	33	414	33
Ham-sur-Heure/Nalines	0	0	0	0	344	25	366	27	352	26
Les Bons Villers	344	37	334	36	338	36	318	34	313	33
Montigny-le-Tilleul	350	35	356	35	347	34	332	33	333	33
Pont-à-Celles	539	32	554	32	543	32	541	31	543	31
<b>Global</b>	<b>3.475</b>	<b>8</b>	<b>3.471</b>	<b>8</b>	<b>3.753</b>	<b>9</b>	<b>3.700</b>	<b>9</b>	<b>3.647</b>	<b>9</b>



# ANNEXE 12

## Quantités par an et par habitant sur l'ensemble des recyparcs (depuis 1996, année de mutualisation des parcs)

Kg/an/hab.	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Emcombrants	Bois	Déchets verts	Papier/ Carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers *	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets**	Asbeste-ciment	Verre plat	Pots de repiquage	Films plastiques	EPS	Liège	Bougies
1996	103	97	51	21		13	5	3			3	0,5	0,4	0,04									
1997	171	161	75	41		25	9	5			4	0,9	0,8	0,1									
1998	173	168	73	46		26	10	5			5	1,1	0,9	0,2	0,02								
1999	171	178	78	42		29	13	6			6	1,6	1,0	0,2	0,02								
2000	173	191	82	43		35	14	8			7	1,5	1,4	0,3	0,02	0,3						0,001	
2001	182	171	73	37		29	14	8			7	1,6	1,5	0,3	0,35	0,2						0,003	
2002	208	201	85	43		37	14	9	1,6		7	1,9	1,6	0,3	0,43	0,2	0,5					0,005	
2003	254	211	94	45		34	14	9	2,3		7	2,1	1,8	0,3	0,34	0,2	1,1					0,006	
2004	274	223	97	45	3,7	39	15	8	3,0		7	2,3	1,8	0,3	0,06	0,3	1,1					0,006	
2005	268	234	102	48	4,3	42	15	6	3,3	2,7	7	0	1,7	0	0	0,6	1,3					0,006	
2006	240	235	103	50	4,3	41	15	5	3,1	2,7	6	0	1,7	0	0	0,5	1,7					0,007	
2007	215	202	84	37	7	42	13	4	3,3	2,4	5	0	1,7	0	0,03	0,6	1,7		(regroupement sur Charleroi I des déchets récoltés dans tous les parcs)			0,006	
2008	208	206	86	26	19	42	12	4	3,5	2,2	5	0	1,8	0	0,76	1,3	2,1		0,01	0,02	0,03	0,007	
2009	243	221	95	29	20	42	12	4	3,7	2,1	5	0	2,1	0	0,85	1,6	2,1	0,5	0,07	0,23	0,20	0,007	
2010	237	211	91	27	22	37	12	4	3,7	1,9	5	0	2,0	0	1,02	1,4	2,5	0,6	0,08	0,30	0,26	0,007	
2011	188	230	101	29	25	40	12	5	4,0	1,8	4	0	2,2	0	1,30	1,4	3,0	0,7	0,09	0,37	0,24	0,005	0,000
2012	177	227	99	30	25	39	11	5	3,6	1,6	4	0	2,1	0	1,32	1,5	3,2	0,8	0,08	0,35	0,13	0,002	0,001
2013	164	214	92	29	24	37	10	4	3,4	1,4	4	0	2,0	0	1,24	1,5	2,4	0,8	0,08	0,39	0,12	0,003	0,001
2014	179	230	99	30	26	43	10	4	3,5	1,4	4	plastiques durs en test	2,0	0	1,33	1,5	2,5	0,9	0,09	0,43	0,11	0,003	0,001
2015	171	221	95	31	27	37	10	4	3,6	1,4	4	à partir d'octobre 2016	2,0	0	1,37	0,5	2,6	1,0	0,08	0,45	0,09	0,005	0,003
2016	177	218	89	31	28	39	9	5	3,6	1,3	4	0,1	2,0	0	1,36	0,6	2,5	1,0	0,09	0,40	0,10	0,004	0,002
2017	177	212	88	33	28	33	9	4	3,5	1,3	3	0,4	2,0	0	1,37	0,5	2,5	1,3	0,08	0,42	0,11	0,004	0,003
2018	185	214	89	33	29	33	9	4	3,5	1,3	3	0,7	2,0	0	1,37	0,6	2,5	1,3	P+au 01/01/2018	0,60	0,14	0,004	0,003

Population considérée pour 2008 : 415.000 habitants  
 Population considérée pour 2009 : 416.013 habitants  
 Population considérée pour 2010 : 417.337 habitants  
 Population considérée pour 2011 : 418.417 habitants  
 Population considérée pour 2012 : 420.563 habitants  
 Population considérée pour 2013 : 421.554 habitants  
 Population considérée pour 2014 : 421.426 habitants  
 Population considérée pour 2015 : 421.632 habitants  
 Population considérée pour 2016 : 422.098 habitants  
 Population considérée pour 2017 : 421.531 habitants  
 Population considérée pour 2018 : 422.090 habitants

Population considérée pour 1996 : 424.439 habitants  
 Population considérée pour 1997 : 423.595 habitants  
 Population considérée pour 1998 : 416.610 habitants  
 Population considérée pour 1999 : 413.671 habitants  
 Population considérée pour 2000 : 413.512 habitants  
 Population considérée pour 2001 : 412.640 habitants  
 Population considérée pour 2002 : 412.720 habitants  
 Population considérée pour 2003 : 412.550 habitants  
 Population considérée pour 2004 : 412.483 habitants  
 Population considérée pour 2005 : 413.346 habitants  
 Population considérée pour 2006 : 413.691 habitants  
 Population considérée pour 2007 : 414.625 habitants

Divers\* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.  
 Autres déchets\*\* : Pneus, bâches agricoles, incinérables.

Remarque :

- Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains recyparcs de Tibi.
- La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 1,04 kg par an et par habitant.



**Sensibiliser**

**Collecter**



**Recycler**

**Valoriser**



**Administrer**

**Rapport d'activités**  
Exercice 2018

**Pour tout  
renseignement**  
0800 94 234

**Le rapport est  
téléchargeable**  
[www.tibi.be](http://www.tibi.be)

**Éditeur responsable**  
Philippe Teller  
Rue du Déversoir, 1  
6010 Couillet